



Conseil départemental de la Somme

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



www.somme.fr



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



2017 marque la seconde année de mise en œuvre du programme d'actions décidé pour la mandature, programme élaboré à partir de l'analyse faite en 2015 de l'efficience de chaque politique, mais aussi de nos capacités financières, dans un cadre institutionnel en pleine évolution.

À partir de la session consacrée au débat d'orientation budgétaire 2016, de très nombreuses décisions ont été prises par les conseillers départementaux pour mettre en œuvre nos compétences obligatoires au service des habitants tout en maintenant un effort d'investissement conséquent.

2017, malgré des dépenses sociales en progression sans compensation par l'État, notamment en lien avec l'explosion du nombre de mineurs non accompagnés arrivant sur notre territoire, aura permis d'amplifier nos politiques en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi, d'optimisation de notre présence sur l'ensemble du territoire (nouvelle organisation sociale et des centres routiers) et d'appui au développement de tous les territoires (contrats territoriaux pour 35 millions d'euros entre 2017 et 2021). Un effort particulier, de plus, a été poursuivi en terme d'investissement pour nos routes, nos collèges et sur le déploiement du numérique (Département 3.0).

Le Département et l'ensemble de ses agents s'est enfin engagé dans une démarche qualité pour l'amélioration continue du service aux habitants, associations et l'ensemble de ses partenaires.

Ce rapport d'activité permet donc de mesurer, avec clarté et précision, l'ampleur et la diversité des actions décidées par les conseillers départementaux, des actions mises en œuvre par les agents de la collectivité avec efficacité.

Laurent SOMON

Président du
Conseil départemental de la Somme

Sommaire

La collectivité 7-12

L'Assemblée départementale	9
Le Président du Conseil départemental	9
Le Bureau	10
La Commission permanente	10
Les Commissions spécialisées	11
Le Cabinet	11

Les cantons et les élus 12

Les solidarités sociales 13-32

L'enfance et la famille	15
La cohésion sociale et le logement	19
L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	25
Les MDSI : une nouvelle proximité sociale	32

Les solidarités territoriales 35-65

L'aménagement et l'équipement	37
Le développement de la personne	46
Le développement des territoires	58

Annexes 67-79

Les activités support	69
Le budget 2017	78
L'organigramme et les données sociales	79



La collectivité

La collectivité

L'Assemblée départementale

Les élections départementales de mars 2015 ont amené un changement de majorité et un renouvellement des élus. La nouvelle assemblée est composée de 46 élus qui représentent les 23 nouveaux cantons, avec un mode de scrutin binominal qui garantit une stricte parité (23 femmes et 23 hommes).

Chaque conseiller départemental est élu pour une durée de 6 ans. Tout au long de l'année, le Conseil départemental définit les politiques départementales et prend de nombreuses décisions. Les plus importantes font l'objet d'un débat ouvert au public, au moins 4 fois par an.

La loi « NOTRe » du 7 Août 2015 a profondément modifié la place et les compétences du Conseil départemental. Le Département ne bénéficie plus de la « clause de compétence générale ».



© Vues d'Ici - Ph. Guillaume



© C. Bazin Co80

Le Président du Conseil départemental

Il est le personnage central du Département et de l'exécutif. En cette qualité, il est le garant du bon fonctionnement de l'Assemblée départementale qu'il anime. Il décide du contenu et de l'ordre du jour de chaque session, prépare et exécute les décisions de l'Assemblée délibérante. Il est ainsi l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales.

Pour mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée départementale, il s'appuie sur l'administration départementale sur laquelle il a autorité (près de 2700 agents qui exercent au quotidien 140 métiers). Il est épaulé pour cela par le directeur général des services.

Laurent Somon a été élu Président du Conseil départemental de la Somme le 2 avril 2015.

Le Bureau

Il est composé de 12 vice-présidents qui ont pour rôle d'assister le Président dans l'accomplissement de ses tâches :

1^{er} Vice-Président <i>(Finances et fonctionnement du département)</i>	Hubert DE JENLIS
2^{ème} Vice-Présidente <i>(Infrastructures départementales)</i>	Brigitte LHOMME
3^{ème} Vice-Président <i>(Développement territorial local et protection de l'environnement)</i>	Stéphane HAUSSOULIER
4^{ème} Vice-Présidente <i>(Collèges et réussite scolaire)</i>	Françoise MAILLE- BARBARE
5^{ème} Vice-Président <i>(Amélioration de l'habitat, relations internationales, développement économique et création d'emplois)</i>	Stéphane DECAYEUX
6^{ème} Vice-Présidente <i>(Insertion et retour à l'emploi)</i>	Isabelle DE WAZIERS
7^{ème} Vice-Président <i>(Autonomie des personnes âgées ou handicapées)</i>	Marc DEWAELE
8^{ème} Vice-Présidente <i>(Personnel départemental)</i>	Christelle HIVER
9^{ème} Vice-Président <i>(Développement des territoires lié au projet de canal Seine-Nord Europe et NTIC)</i>	Philippe VARLET
10^{ème} Vice-Présidente <i>(Protection de l'enfance)</i>	Virginie CARON-DECROIX
11^{ème} Vice-Président <i>(Actions touristiques)</i>	Franck BEAUVARLET
12^{ème} Vice-Présidente <i>(Actions sportives et culturelles)</i>	Sabrina HOLLEVILLE- MILHAT

La Commission permanente

La commission permanente, composée du Président, des vice-présidents et, dans la Somme, des autres membres du Conseil départemental, prend de nombreuses décisions dans l'intervalle des sessions publiques de l'assemblée délibérante. Cette commission permanente, qui tient ses pouvoirs de l'assemblée délibérante, gère les affaires que lui a déléguées le Conseil départemental. Ses séances, généralement mensuelles, ne sont pas publiques.



Les Commissions spécialisées

Dans la Somme, **6 commissions** préparent le travail de l'Assemblée. Elles étudient les dossiers de leur domaine de compétence et donnent un avis sur les rapports proposés par le Président du Conseil départemental.

1^{ère} : Finances, planification et Administration générale

Président : Hubert DE JENLIS
Vice-présidente : Christelle HIVER
Secrétaire : Françoise RAGUENEAU
Rapporteuse générale : Christelle HIVER
Membres : Pierre BOULANGER, Sévenine MORDACQ, Francis LEC, Jean-Jacques STOTER, Blandine DENIS

2^{ème} : Solidarités

Président : Marc DEWAELE
Vice-présidente : Jocelyne MARTIN
Secrétaire : Isabelle DE WAZIERS
Membres : Virginie CARON-DECROIX, Delphine DAMIS-FRICOURT, Zohra DARRAS, Nathalie MARCHAND, Patricia WYBO

3^{ème} : Aménagement du territoire, habitat, environnement et ruralité

Président : Stéphane HAUSSOULIER
Vice-président : Margaux DELETRE
Secrétaire : Philippe VARLET
Membres : Olivier JARDE, Catherine BENEDINI, Nathalie TEMERMANN, Catherine QUIGNON

4^{ème} : Infrastructures et transports

Présidente : Brigitte LHOMME
Vice-président : Claude HERTAULT
Secrétaire : Didier POTEL
Membres : Maryline DUCROCQ, Bernard DAVERGNE, Jean-Claude RENAUX, Claude CHAIDRON

5^{ème} : Education, culture et sport

Présidente : Françoise MAILLE-BARBARE
Vice-présidente : Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
Secrétaire : Pascal BOHIN
Membres : France FONGUEUSE, Philippe CASIER, Jean-Louis PIOT, Pascal DELNEF, Alex GAFFEZ

6^{ème} : Attractivité du territoire, Développement agricole et touristique

Président : Stéphane DECAYEUX
Vice-président : Franck BEAUVARLET
Secrétaire : Carole BIZET
Membres : Marion LEPRESLE, René LOGNON, Dolorès ESTEBAN, Emmanuel NOIRET

Le Cabinet

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil départemental, le Cabinet est constitué d'une équipe de 5 personnes dont un directeur de Cabinet.

Le Cabinet traite les affaires en lien avec les élus et l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil départemental.

Il travaille en collaboration avec la Direction générale pour la mise en œuvre des décisions de l'exécutif départemental.

Les cantons et les élus

La Somme : 23 cantons et 56 élus





Les solidarités sociales

340 millions d'euros en 2017

799 agents départementaux
(dont 597 en territoires)

L'enfance et la famille

Le Conseil départemental a été consacré, par la loi du 5 mars 2007, « chef de file de la protection de l'enfance », rôle confirmé par la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant.

A ce titre, il a pour responsabilité d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants à travers notamment des missions de Protection Maternelle et Infantile (la PMI) et de soutien à la parentalité.

Il a également pour responsabilité de prévenir l'apparition du risque et du danger concernant les enfants, en organisant le dispositif de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes.

Enfin le Conseil départemental assure une mission de protection des enfants lorsque la santé, la sécurité et l'épanouissement ne sont pas garantis, à travers des mesures d'accompagnement à domicile ou en dehors du domicile parental.

Le budget total consacré à ces missions en 2017 s'est élevé à 69 M€.



© Phovoir

La prévention

✓ Dispositif Accueil Petite Enfance :

	2016	2017
Nombre de premiers agréments délivrés maternels et familiaux	300	287
Nombre d'agréments maternels en cours de validité au 31/12	4 613	4 606
Nombre d'agréments familiaux en cours de de validité au 31/12	708	671
Capacité d'accueil (places théoriques) maternels et familiaux	17 122	Maternel : 15 120 Familial : 1 490

Le Département intervient pour l'agrément des assistants maternels et pour l'organisation de la formation obligatoire (120 heures réparties en deux phases de 60 heures : 1 première phase lors de l'obtention de l'agrément, une seconde après déclaration de l'accueil du premier enfant).

En 2017:

- 204 assistants maternels formés aux premières 60 heures.
- 194 assistants maternels formés aux deuxièmes 60 heures.
- 202 assistants maternels formés aux gestes de 1^{er} secours (PSC1).

▶ Accueil collectif (crèches) :

Le Département assure l'autorisation de l'ouverture ou de l'extension des crèches et peut également accompagner en aides à l'investissement, mais il ne peut accorder d'aides financières au fonctionnement ni d'aides individuelles aux familles.

Au 31 décembre 2017 : 85 structures pour 2129 places.

En 2017 : création de 175 places (8 nouveaux établissements créés et 8 extensions d'établissements existants).



© Phovoir

✓ Actions prénatales et postnatales en faveur des (futures) mères au cours de l'année 2017 :

1 721 séances de consultations médicales ont été assurées par les médecins et les sages-femmes dans les 18 CPEF (centre de planification et d'éducation familiale) du département.

3 822 femmes dont 1 410 mineures ont bénéficié d'un suivi médical et de conseils dans le cadre de la contraception pour 8 298 consultations réalisées.

2 038 entretiens ont été assurés par les conseillères conjugales et familiales.

695 animations collectives en éducation à la vie affective et sexuelle ont été menées par les CCF, les sages-femmes et les médecins.

Les consultations prénatales se sont poursuivies ainsi que les suivis à domicile des femmes enceintes, les entretiens du 4^{ème} mois, les séances collectives de préparation à la naissance et les réunions d'information pour les futures mamans.

5 910 enfants de 3-4 ans ont bénéficié des bilans de santé en école maternelle effectués par les puéricultrices-infirmières et les médecins au cours de l'année scolaire 2016-2017.

✓ **Les maisons des adolescents (MDA) :**

Le Département gère et finance deux « Maisons des adolescents » (Amiens et Abbeville) ; véritable dispositif départemental de prévention, elles ont pour objectif d'accueillir les adolescents (éventuellement accompagnés de leurs parents) en leur permettant de rencontrer des professionnels de différents domaines (conseillers, infirmières, psychologues,...).

En 2017 c'est un total de 750 adolescents différents qui ont pu être accueillis et accompagnés au sein des deux maisons des adolescents de la Somme.

✓ **Les Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale :**

Ces mesures, financées par le Département à hauteur de 700 k€ en 2017, sont exercées sur l'ensemble du département par deux associations : l'Association Mosellane d'Aide aux Personnes Âgées (AMAPA) et l'Association Générale d'Aide aux Familles (AGAF) pour un volume de 22 000 heures.

719 mineurs ont bénéficié dans l'année 2017 de l'intervention d'une TISF, soit 343 familles.

✓ **Le Parrainage :**

29 mineurs ont bénéficié d'un parrainage en 2017.

✓ **Les assistantes sociales auprès des commissariats de Police Nationale et des brigades de Gendarmerie Nationale :**

5 assistantes sociales sont employées dans ce cadre par le Conseil départemental de la Somme. Ce dispositif est co-financé par l'État sur le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et par le Conseil départemental.

Ces professionnelles interviennent sur l'ensemble du département au détour des situations rencontrées par les forces de l'ordre et pour des publics confrontés à des situations de violences et/ou de conflits intrafamiliaux, des problématiques liées aux mineurs et des problématiques de vulnérabilité.

En 2017, elles ont traité 1748 nouveaux dossiers concernant 3879 usagers. Elles ont réalisé 1779 entretiens. 67,5 % des personnes prises en charge n'étaient pas connues des services sociaux de secteur. 70 % des usagers bénéficiaires sont des femmes.

✓ **L'enfance en danger :**

Les informations préoccupantes traitées par les services du Département en 2017 ont concerné 2 609 mineurs (2714 en 2016).

Nombre de signalements aux Autorités Judiciaires : 516 mineurs (608 en 2016) dont 68 dans le cadre d'une procédure de saisine d'urgence (63 en 2016).

✓ **Les aides financières destinées aux enfants :**

En 2017, 1 370 aides financières d'urgence ont été accordées pour un total de 218 560 € (2 336 enfants concernés) et 4 353 bons alimentaires ont été distribués pour un total de 372 775 € (6 571 enfants concernés).

✓ Les actions éducatives à domicile :

L'action éducative à domicile est exercée par les professionnels du Conseil départemental. Au 31 décembre 2017, 678 mineurs étaient accompagnés dans ce dispositif.

La protection

✓ Le milieu ouvert judiciaire :

L'AEMO (action éducative en milieu ouvert) est exercée par l'association Yves Lefebvre et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), dans le cadre d'une décision judiciaire. Le financement est assuré par le Département (5 136 000 € en 2017).

En 2017, 609 nouvelles admissions ont été enregistrées pour un total de 1 361 bénéficiaires au 31/12/2017. 53 mineurs ont bénéficié dans l'année d'une AEMO renforcée.

✓ L'accueil des mineurs et majeurs :

Au 31 décembre 2017, 1 748 mineurs et majeurs étaient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, soit 1 567 mineurs et 181 majeurs confiés à l'ASE (au 31/12/2016 : 1 326 mineurs et 102 majeurs pris en charge).

657 mineurs ont bénéficié d'une première admission à l'ASE en 2017 (564 en 2016).

✓ Les mineurs non accompagnés (MNA) :

130 mineurs non accompagnés ont été admis à l'ASE en 2017 (70 en 2016, 33 en 2015).

Moyenne d'âge : 16 ans (15 en 2016).

Origine : 8 principaux pays : Côte d'Ivoire, Guinée, Afghanistan, Bangladesh, Pakistan, Mali, Congo, Albanie.

Au total, 227 mineurs non accompagnés (MNA) étaient suivis par le Département au 31/12/2017 (110 au 31/12/16, 69 au 31/12/2015).

✓ Les jeunes majeurs :

67 jeunes ayant atteint 18 ans en 2017 ont bénéficié d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance.

Au 31 décembre 2017, 181 jeunes majeurs bénéficient d'une prise en charge à l'aide sociale à l'enfance (152 en 2016).

✓ Le dispositif d'hébergement :

372 assistants familiaux sont employés par le Département, dont 354 femmes et 18 hommes. 361 sont domiciliés dans le département et 11 hors département. Ils assurent l'accueil de 852 mineurs (876 en 2016).

En 2017 : 15 assistants familiaux ont été recrutés (18 en 2016),

37 assistants familiaux ont cessé leur activité (34 en 2016).

En complément du dispositif d'accueil familial, le département dispose au 31/12/2017 de 518 places en établissements pour l'accueil des mineurs et majeurs (dont 27 places d'extension provisoire sur l'établissement France terre d'Asile pour l'accueil de mineurs non accompagnés).

L'année 2017 aura été marquée par la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens sur 5 ans avec la MECS (maison d'enfant à caractère social) de Valloires.

✓ La formation obligatoire 2017 :

Il s'agit de la formation initiale et obligatoire pour les accueillants familiaux. 300 heures sont dispensées dont 60 heures dans le cadre d'un stage préparatoire à l'accueil du premier enfant.

12 assistants familiaux ont suivi le stage préparatoire à l'accueil d'enfants (17 en 2016).

19 assistants familiaux ont suivi les 240 heures de formation dispensées par Interfor (40 en 2016).

24 assistants familiaux ont suivi les 240 heures de formation dispensées par l'IFAR (0 en 2016).

3 assistants familiaux ont obtenu le diplôme d'État suite à la formation initiale (15 en 2016).

✓ La formation continue :

L'objectif est d'accompagner le processus de professionnalisation du métier et de favoriser le développement des compétences.

42 assistants familiaux ont bénéficié d'une formation continue portant sur 8 thématiques (64 en 2016 sur 7 thématiques).

21 assistants familiaux ont participé à la sensibilisation relative à la prévention de l'alcoolisme au travail (41 en 2016).

✓ Adoption et liens de filiation :

Nombre d'agrément adoption en cours de validité au 31 décembre 2017 : 80 (au 31/12/2016 : 99).

▶ Enfants pupilles de l'État :

- Nombre de naissance sous le secret : 8.
- Nombre total de Pupilles au 31/12/2017 : 12.
- Nombre d'enfants placés en vue de leur adoption : 6.

▶ Adoption internationale :

- Nombre d'enfants adoptés dans le cadre de l'adoption internationale : 3.
- 8 enfants bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement post-adoption sur plusieurs années conformément aux exigences des pays d'origine, et 3 sont accompagnés de façon non obligatoire et pour lesquels l'équipe reste mise à disposition.

Suivi post-adoption : (situations familiales à risque d'échec de l'adoption) 14 familles sont actuellement suivies dans le cadre d'un travail familial concernant 14 mineurs.

▶ Liens de filiation :

Situations d'enfants vulnérables dans leurs liens de filiation, confiés à l'ASE et pris en charge par l'unité liens de filiation : 57 enfants suivis dans l'année 2017.

▶ Activité concernant les requêtes en Déclaration Judiciaire de Délaissement Parental :

10 dossiers traités :

- 5 dossiers dont la requête a été déposée en 2016
- 5 dossiers dont la requête a été déposée en 2017

Age moyen des enfants concernés : 8 ans

Demandes d'accès aux dossiers des usagers de l'Aide Sociale à l'Enfance : 106

La cohésion sociale et le logement

Dans sa mission de lutte contre toutes les formes d'exclusion des ménages pour favoriser leur insertion, le Département pilote le Revenu de Solidarité Active, allocation individuelle relevant de la solidarité nationale, ainsi que l'ensemble des aides complémentaires à la réalisation des parcours d'insertion et des actions collectives visant le retour à l'autonomie des publics. Il pilote également les aides individuelles et les actions permettant l'accès et le maintien dans le logement.

En 2017, le montant des dépenses consacrées à ces actions s'est élevé à 123 millions d'euros sur le budget principal et 3,2 millions d'euros sur le budget annexe du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Gestion des allocations et des aides

✓ Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Au 31/12/2017, le nombre de bénéficiaires du RSA, dont l'allocation est financée par le Conseil départemental, s'élève à 18 049 foyers.

	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017
Nombre RSA socle	15 560	16 054	18 208	18 049
Nombre RSA socle + activité	2 488	3 037	0	0
Nombre total (financé par le Département)	18 048	19 091	18 208	18 049

Le RSA activité n'existe plus depuis début 2016 et a été remplacé par la prime d'activité mise en place et gérée par l'État, sans impact sur le budget du Département.

2017 : La mise en œuvre du plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude au RSA

Dans le cadre de la mise en œuvre du « juste droit au RSA », un plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude au RSA a été élaboré. Depuis 2016, au sein de la direction de la cohésion sociale et du logement, deux agents ont progressivement été dédiés à la mission de contrôle des allocataires du RSA.

Sur l'année 2017, le contrôle a porté sur trois axes :

- A la suite d'un courrier adressé fin janvier 2017 aux 8 091 bénéficiaires du RSA, orientés vers Pôle Emploi, un travail de vérification des situations des personnes non inscrites a permis d'assurer la mise à jour de leur situation. Dans le cas contraire, un examen en équipe pluridisciplinaire de territoire a été initié, amenant le Département à réduire le montant du RSA. Au final, le bilan de cette opération est le suivant :
 - Sur les 3 011 bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle Emploi et non inscrits, 1 553 se sont réinscrits à Pôle Emploi dans l'année.
 - Nombre de réorientations vers le social : 435
 - Nombre de réductions d'allocation proposées en équipe pluridisciplinaire : 427
- Vérification d'adresses de personnes sans orientation : de 97 personnes en décembre 2015, ce chiffre est, en décembre 2017, de 9 personnes.
- Parmi le public domicilié au CCAS d'Amiens, la vérification de la prise en charge des situations a permis d'orienter 11,5 % du public soit sur l'axe emploi, soit sur l'axe social.

✓ Les aides financières relatives à l'insertion :

Dispositif	Nombre d'aides accordées sur l'année 2016	Nombre d'aides accordées sur l'année 2017
Aides financières individuelles déconcentrées, pour les bénéficiaires du RSA	165	319
Aides exceptionnelles pour les non bénéficiaires du RSA	1 061	1 036
Fonds d'aide aux jeunes en difficultés	619	545

✓ Les mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) :

Le Département a externalisé la mise en œuvre des MASP avec gestion, dans le cadre d'un marché (UDAF/ATS) : 216 mesures ont été mises en œuvre en 2017, dont 75 nouvelles mesures sur l'année.

✓ Le surendettement :

En 2017, 500 familles surendettées ont été accompagnées, dont 440 jusqu'au dépôt de leurs dossiers à la Banque de France.

Parallèlement, le Département a développé le micro crédit social, dispositif volontariste de prêt, accordé pour soutenir des personnes qui n'auraient pas accès au crédit « classique » dans le financement de leurs projets d'insertion (accès, maintien ou retour à l'emploi) ou de leurs projets d'insertion sociale non directement liés à un objectif professionnel. Sur la dernière convention (2015-2017), 239 dossiers de prêts ont été accordés dont 202 ont porté sur la mobilité liée à l'emploi, soit 84 % des accords.

✓ Actions collectives de territoire :

A partir de la connaissance des réalités sociales locales et en concertation avec les usagers et les partenaires, les conseillères en économie sociale et familiale et les assistantes sociales mettent en œuvre des actions de prévention adaptées. Certaines de ces actions sont réalisées par les professionnels du travail social du Département, pour proposer des pistes d'actions aux familles ; d'autres peuvent être menées avec l'appui d'intervenants extérieurs. En 2017, 16 actions ont été initiées par les équipes sociales du Département.

Insertion sociale

Le Département assure une mission d'insertion sociale des populations fragiles visant à maintenir ou restaurer leur autonomie. En ce qui concerne plus particulièrement les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, il garantit l'accès au droit au RSA et coordonne et soutient différentes actions d'accompagnement mises en place sur les territoires d'action sociale, dans l'objectif de dynamiser les parcours.

✓ La demande de RSA : accueil, instruction et orientation des bénéficiaires :

Concernant les deux phases du schéma d'entrée dans le dispositif RSA, l'instruction administrative et le diagnostic socio-professionnel, les opérateurs conventionnés par le Département ont réalisé en 2017, 1 580 instructions et 2 340 diagnostics.

✓ La mission d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA :

Sur l'ensemble du Département, les 18 opérateurs sociaux et les CCAS conventionnés ont assuré près de 5 000 suivis individuels.

Concernant la contractualisation de l'ensemble des référents (travailleurs sociaux, opérateurs conventionnés) le taux de contractualisation des 19.991 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs est égal à 59,43 % en 2017 pour le département de la Somme (58,8 % en 2016). Il a fortement augmenté depuis 2015 grâce aux actions entreprises par le Département (taux de contractualisation de 46 % en 2015).



Inscrite dans le projet Département 3.0, la dématérialisation du Contrat d'Engagement Réciproque (CER), opération pilote au niveau national, a été réalisée sous la forme d'un formulaire disponible sur un site informatique externe, accessible à l'ensemble des référents/travailleurs sociaux et opérateurs qui contractualisent. L'objectif était une simplification des procédures pour les usagers et les professionnels. Par ailleurs, la validation en flux continu des CER a permis de réduire les délais de notification aux bénéficiaires du RSA. Sur le fond, le nouveau contrat recense les atouts du bénéficiaire pour mettre en œuvre son parcours d'insertion, ses freins, ses engagements et les axes à travailler.

✓ **Les actions d'insertion sociale :**

Dans le but de revisiter son offre d'insertion et de mieux cibler les priorités, le Département a lancé, en 2016, un appel à projet départemental territorialisé, d'un montant de 3 190 000 € sur 3 ans qui a permis d'obtenir des réponses nouvelles aux besoins d'insertion des bénéficiaires du RSA. Les actions ont été mises en œuvre à compter de 2017, pour 3 ans, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

Ces actions d'insertion sociale ont permis d'accueillir 1536 personnes, réparties ainsi :

- Lever les obstacles à l'insertion liés à la santé..... 76
- Utiliser les techniques de l'information et de la communication 396
- Savoir gérer un budget contraint 650
- Valoriser les savoir-faire des usagers afin d'accéder à une reprise d'activité ou une formation 600
- Actions de prévention santé 164
- Ateliers "mobilité" 300

Insertion socioprofessionnelle

L'accès et le retour à l'emploi sont la priorité du Département. Au titre de l'insertion socio-professionnelle, il intervient pour consolider les parcours vers l'emploi et assure le soutien renforcé des allocataires du RSA qui ne peuvent pas immédiatement retrouver un emploi, en favorisant leur intégration à différentes structures de l'Insertion par l'Activité Économique, en lien avec le Pôle Emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les Missions locales, mais aussi en favorisant l'accès à la formation, en coopération avec la Région. Enfin, le Département utilise la commande publique comme levier d'insertion en mobilisant la clause d'Insertion par l'activité économique dans ses propres marchés publics.

✓ **La signature d'une convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour favoriser la formation des bénéficiaires du RSA**

L'un des enjeux majeurs du Programme Départemental d'Insertion 2017-2020, est de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'un des moyens d'y parvenir est d'améliorer leur accès à la qualification professionnelle et leur maintien en formation. Ainsi, en lien avec la Région Hauts de France, au titre de sa compétence en matière de formation, des travaux ont été conduits, depuis juillet 2016, avec les cinq Départements de la Région Hauts de France et ont permis d'aboutir à une convention cadre de partenariat, relative à l'accès à la formation professionnelle des publics relevant du RSA. Cette convention a été approuvée par les 2 assemblées fin 2017.

✓ **L'accompagnement socioprofessionnel dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) :**

En 2017, le Département a financé 28 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), permettant l'encadrement et l'accompagnement de 783 bénéficiaires de contrats aidés tout au long de l'année. 616 salariés sont sortis de ces ACI en 2017 avec une moyenne de 44 % de sorties dynamiques. Le montant total des financements apportés par le Département en 2017 s'est élevé à 1,8 M€.

✓ La prescription des contrats aidés :

En 2017, le Département a accompagné 221 employeurs du secteur non marchand en contribuant au financement de 294 contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Le Conseil départemental a recruté au sein de ses services 64 salariés en CAE. Il a également accompagné 55 entreprises employeurs du secteur marchand en cofinçant 60 contrats initiative emploi (CIE) dont 33 en contrat à durée indéterminée.

Le chantier « nettoyage routes »

En 2016, un marché de prestations d'insertion concernant l'entretien des routes départementales a été attribué par le Département pour un an (78 k€). Les titulaires de ce marché sont intervenus sur une période de 3 à 4 semaines avant chaque période de fauchage.

535 km de routes départementales ont été concernées, 12 tonnes de déchets ont été collectées (avec obligation de tri). Au vu des résultats positifs en terme d'insertion (16 projets professionnels validés, 3 sorties vers l'emploi et 2 sorties vers la formation), il a été décidé de relancer ce marché fin 2017 pour l'année 2018 et de l'amplifier (790 km de RD concernées pour un coût global de 156 k€).



© Ph. Sergeant - Cd80

En complément du financement de l'encadrement technique des ACI, le Département apporte une aide financière mensuelle par personne bénéficiaire du RSA entrée dans un atelier ou chantier d'insertion. En 2017, 280 contrats à durée déterminée d'insertion ont ainsi été co-financés par le Conseil Départemental.

✓ L'accompagnement socio-professionnel hors Structures de l'Insertion par l'Activité Économique :

Pour les Écoles de la Deuxième Chance, 33 places ont été financées en 2017 pour des jeunes bénéficiaires du RSA ou dont les parents sont bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, le Département finance les 2 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui ont accompagné, dans le cadre de convention de partenariat, 270 bénéficiaires du RSA : 70 pour le PLIE de Picardie Maritime et 200 pour le PLIE d'Amiens Métropole.

Le Département a reconduit en 2017 le financement de 2 actions innovantes visant à renforcer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en liaison avec le monde économique. 140 places ont été ouvertes dans les actions « Objectif Emploi » et « Mission Entreprise » portées la MEEF Santerre Haute Somme.

Afin de renforcer la professionnalisation des salariés en emploi dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la Collectivité a cofinancé avec l'État et les Départements de l'ex-Picardie une action visant à la montée en compétences professionnelles pour 42 bénéficiaires avec pour objectif 40 % de bénéficiaires du RSA. Ainsi, en 2017, la « Plate-forme de professionnalisation des salariés en insertion » (PRPSI) permettant l'acquisition et la validation de qualifications professionnelles exploitables dans la plupart des métiers en tension mise en œuvre par le Groupement régional de l'insertion par l'économie de Picardie (GRIEP), a permis à 44 salariés (dont 66 % de bénéficiaires du RSA) issus pour 98 % d'entre eux des ateliers et chantier d'insertion, de bénéficier d'un parcours professionnalisant. 77% de ceux-ci ont obtenu une certification, une qualification ou un titre professionnel inscrits au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).



© C. Bazin - Cd80

✓ La mobilité :

En 2017, 325 bénéficiaires ont vu leurs démarches d'insertion être facilitées par les prestataires portant les actions « mobilité solidaire » et 75 places ouvertes pour de la mise à disposition temporaire de véhicules liées aux démarches d'accès et maintien en emploi ou formation.

✓ Les clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics de la collectivités :

53 marchés du Département, parmi les 105 étudiés en 2017, ont comporté une clause d'insertion par l'activité économique ; ils se répartissent comme suit :

- 40 marchés de travaux.
- 9 marchés d'insertion.
- 1 marché de fournitures.
- 3 marchés d'insertion/réservés IAE.

Ainsi, en 2017, les heures de travail réservées aux publics en insertion s'élevaient à 60 745 heures (contre 44 041 heures de travail pour l'année 2016). Au total ce sont 74 personnes qui ont effectué une ou plusieurs missions de travail en 2017 et 45 % d'entre eux étaient bénéficiaires du RSA.

✓ Les actions collectives financées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté :

Les actions collectives du Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté ont pour objectif de leur permettre de prendre conscience de leurs capacités, de se socialiser, et d'acquérir des savoir-faire. Elles ont bénéficié à plus de 300 jeunes de 16 à 25 ans avec pour objet la mobilisation sur un projet professionnel, l'accompagnement au projet et la mobilité visant l'insertion emploi/formation.

Logement et habitat

Le Département n'a pas vocation, comme les EPCI ou l'État, à être « programmeur » dans la construction de logements. En revanche, le Département se doit d'assurer une mission de soutien aux personnes les plus en difficulté pour proposer, conjointement avec l'État, dans le cadre des orientations figurant dans le PDALHPD, des mesures adaptées aux difficultés des personnes pour accéder ou se maintenir dans un logement. Le FSL est l'outil financier de ce plan.



© Phovoir

✓ Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) :

Le Département a en charge la mise en œuvre des actions du PDALHPD relevant de sa compétence : aides financières individuelles ou actions d'accompagnement social des ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement. En lien avec les Territoires, le pôle logement participe ou co-anime les instances départementales suivantes :

- Commission départementale de médiation pour le Droit Au Logement Opposable (DALO).
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).
- Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Le Département finance également des aides individuelles en matière de lutte contre l'habitat dégradé et contre la précarité énergétique à travers deux dispositifs :

- l'aide de solidarité écologique (aide à la rénovation thermique des logements) de 500 € a été versée à 300 ménages en 2017 pour un montant de 150 000 € (contre 64 ménages aidés en 2011, puis 170 dossiers subventionnés en 2012, 190 en 2013, 415 en 2014, 494 en 2015 et 326 en 2016). Ce dispositif national a pris fin le 31/12/2017.
- Le Fonds Solidarité Logement (FSL).

Principal outil financier du PDALHPD, le FSL intervient pour attribuer des aides financières individuelles aux ménages les plus en difficulté afin d'accéder ou se maintenir dans un logement adapté à leurs ressources et conditions familiales et conserver l'accès au chauffage ou à l'eau. Il finance également des actions d'accompagnement qui poursuivent les mêmes objectifs, en complémentarité de l'action des territoires d'action sociale.

En 2017, le budget du FSL était de 3,5 M€.

Aides financières individuelles	2015	2016	2017
Nombre de demandes	5 914	3 366	3 436
Nombre d'accords	4 445	2 277	3 059

✓ Les actions d'accompagnement :

Ayant pour objectif de favoriser l'accès au logement ou le maintien dans le logement, les actions ont concerné 1.406 ménages, dont :

- 772 ménages suivis en ASTHA (Accompagnement Social et Technique pour un Habitat Adapté)
- 220 ménages suivis en ASLL-UDAF (Accompagnement Social lié au logement),
- 19 ménages suivis en accompagnement psycho-social,
- 395 ménages ayant fait l'objet d'une enquête de prévention des expulsions locatives.

✓ L'habitat :

Le Département a redéfini sa politique habitat dans le cadre du Plan Habitat départemental adopté par l'Assemblée Départementale lors du Budget primitif 2017. Cette politique se décline selon les deux axes suivants : solidarité sociale et solidarité territoriale.

➤ Concernant la solidarité territoriale, le PHD a en effet pour objectif de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et donner à tous les habitants de la Somme où qu'ils soient, et particulièrement en milieu rural, les mêmes possibilités d'accès à un logement adapté à leurs besoins.

➤ Concernant la solidarité sociale, le Département souhaite répondre de manière plus adaptée aux besoins des publics défavorisés en recherche de solutions de logement accompagné ou de logement autonome, notamment dans les territoires ruraux, en favorisant une meilleure adéquation de la production de logements avec les besoins des publics identifiés dans le PDALHPD et par les Territoires d'Action Sociale du Département.

La collectivité intervient ainsi auprès des bailleurs sociaux dans le cadre d'un appel à projet annuel pour appuyer le financement de la production de logements dans des opérations ciblées et qui répondent aux besoins des populations âgées, handicapées ou défavorisées.

En 2017, 6 projets ont été déposés par 2 bailleurs (l'ODA et l'OPSOM) auprès du Département. 4 opérations ont été retenues pour un budget de 200 000 € : 3 opérations de l'ODA, 1 opération de l'OPSOM.

Par ailleurs, le Département accorde des aides individuelles aux ménages propriétaires occupants aux ressources très modestes, en complément d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat :

Aides financières individuelles	2016	2017
Nombre d'aides à l'adaptation des logements au vieillissement	47	72
Montant alloué	50 940 €	79 900 €
Nombre d'aides à la réhabilitation de l'habitat privé dégradé	14	11
Montant alloué	80 000 €	76 543 €

L'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Dans le cadre de ses compétences, le Département met en œuvre des politiques d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées centrées sur l'amélioration de la vie quotidienne et la qualité de l'accompagnement à domicile comme en établissement. Sa priorité va à la prise en compte des personnes, dans leur projet de vie.

Dans ce cadre, le Département a en charge :

- le pilotage de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH), la mise en œuvre des prestations d'aide sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, l'aide ménagère au titre de l'aide sociale, l'aide sociale à l'hébergement, l'APA établissement, l'ACTP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des pratiques des équipes médico-sociales en Territoire. Il contrôle l'effectivité des aides et des prestations attribuées et assure la récupération des éventuels trop-perçus dans le respect des droits des usagers,
- la régulation du secteur des services d'aide à domicile, tarification et suivi d'activité, et le développement des politiques en faveur du bien-vivre à domicile et de l'accueil familial,
- la création de places en établissements et services ainsi que la tarification de l'hébergement et de la dépendance, le suivi financier, l'accompagnement des projets et le contrôle des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, conjointement le cas échéant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le budget global consacré à ces actions s'est élevé à 147,6 M€ en 2017.



© C. Bazin - Cd80

Allocations et prestations

✓ Les prestations APA (Allocation personnalisée d'autonomie) :

APA à domicile : 8 183 bénéficiaires au 31/12/2017 (376,7 M€ en 2017).

APA en établissement : 3 163 bénéficiaires au 31/12/2017 (21,4 M€ en 2017).

A noter en 2017 :

- La rédaction et la publication du marché pour l'émission des CESU, en place au 1^{er} juillet 2018.
- L'actualisation du livret d'information sur l'APA (loi ASV).
- L'actualisation du règlement départemental d'aide sociale (loi ASV).
- Le paramétrage et la préparation du portail usagers APA, mis en ligne début 2018.
- La simplification des courriers APA suite aux réunions du groupe de travail sur les droits des usagers.
- La déconcentration de la signature des notifications et courriers APA aux directeurs de Territoires.
- La rédaction d'une nouvelle fiche de liaison entre les partenaires (SAAD, hôpitaux, ...) et les équipes médico-sociales du Département pour fluidifier les demandes de révision APA.
- La poursuite de la mise en œuvre de la loi ASV incluant l'adaptation des modes de fonctionnement des équipes et des procédures APA (groupe de travail sur l'hébergement temporaire par exemple...).
- La poursuite du rééquilibrage entre les différents modes d'intervention de l'APA.
- La modification du référentiel départemental et sa déclinaison auprès des pôles autonomie.
- La montée en charge du traitement des recours gracieux et contentieux.

✓ La prestation compensatoire du handicap (PCH) :

Au 31/12/2017 : 2 538 bénéficiaires (13,3 M€ en 2017).

A noter en 2017 :

- La mise en place d'une nouvelle procédure visant à simplifier l'obtention des cartes d'Invalidité et des cartes européennes de stationnement pour les bénéficiaires de l'APA en GIR 1/2 en lien avec la MDPH.
- La mise en œuvre de la carte mobilité inclusion au 1^{er} juillet 2017 (convention et protocole signés avec la MDPH).
- La généralisation de la PCH en établissement.
- L'élaboration d'une plaquette de communication sur le versement de la PCH.
- L'actualisation des conventions avec les établissements belges.
- L'organisation des transports scolaires adaptés, y compris la vigilance hivernale, au sein du pôle allocations et prestations.

✓ L'aide sociale :

Au 31/12/2017 :

- 2 603 bénéficiaires PA et PH en établissement (57,6 M€).
- 378 bénéficiaires PA et PH aide ménagère (1,1 M€).

A noter en 2017 :

- La création de nouveaux secteurs d'instruction pour prendre en compte le recrutement d'un 6^{ème} instructeur.
- L'utilisation de la GED (gestion électronique des documents) de la MDPH.
- L'élaboration d'une nouvelle procédure d'actualisation des dossiers d'APA en établissement pour simplifier l'instruction et tenir compte du paiement en dotation.
- L'actualisation du RDAS (règlement départemental d'aide sociale).

✓ Le contrôle d'effectivité :

Nombre de contrôles réalisés :

- PCH : 374 (contre 417 en 2016).
- APA : 989 (contre 418 en 2016).

Récupérations réalisées :

- ACTP : 4 soit 4 276 € (contre 14 en 2016 , soit 25 279 €).
- APA : 347 soit 129 968 € (contre 132 en 2016 , soit 90 872 €).
- PCH : 269 soit 215 810 € (contre 364 en 2016 , soit 489 421€).

Remises gracieuses : 11 dépôts de dossiers (contre 25 en 2016).

Au delà de l'effectivité des aides, un travail est réalisé sur le droit aux prestations en lui-même via la recherche de cumuls d'avantages analogues ou de double versements (28 récupérations, soit 72 561€).

Aussi, un formulaire a été élaboré fin 2017 pour permettre la mise à jour des dossiers éligibles à la PCH Aides Humaines - statut Aidant Familial. 103 formulaires ont déjà été adressés début 2018. Cette procédure a pour but de détecter tout changement de situation qui n'aurait pas été signalé par les bénéficiaires mais impactant sur le droit ouvert.

Le lien est fait avec les usagers pour qu'ils puissent comprendre la nature de la dette et qu'une solution satisfaisante puisse être trouvée pour le remboursement.

Les établissements

Le pôle « établissements » de la direction Autonomie de la DGA Solidarités et Insertion du Département assure des missions obligatoires de tarification et de contrôle tant financier que qualitatif des établissements et des services sociaux et médico-sociaux qui accueillent et/ou accompagnent des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Ces établissements et services sont autorisés à fonctionner par le Département ou conjointement avec l'Agence Régionale de Santé lorsque qu'ils sont médicalisés.

Le Département comprend ainsi au 31 décembre 2017 :

- 70 établissements pour personnes âgées (6225 places) :
 - 50 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) soit 5 386 places dont 4 658 sont habilitées à l'aide sociale,
 - 8 unités de soins de longue durée (USLD) soit 478 places totalement habilitées à l'aide sociale,
 - 11 résidences autonomie soit 343 places dont 128 sont habilitées à l'aide sociale,
 - 1 accueil de jour autonome de 18 places.

- 69 établissements et services pour personnes en situation de handicap (1432 places + 517 suivis en SAVS et SAMSAH) :
 - 16 foyers de vie soit 649 places,
 - 13 foyers d'hébergement soit 362 places,
 - 9 foyers d'accueils médicalisés (FAM) soit 179 places,
 - 14 accueils de jours soit 242 places,
 - 12 SAVS soit 433 suivis,
 - 5 SAMSAH soit 84 suivis.



© Ph.Sergeant Cd80

	2015	2016	2017
Créations de nouvelles places pour personnes âgées	36	0	35
Créations de nouvelles places + suivis pour personnes handicapées	€	62	82
Total	40	62	117

En 2017, les points forts de l'activité ont été :

- Mise en œuvre de la réforme de la tarification et du financement de la dépendance des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en application du décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016. Cette réforme vise à objectiver l'allocation des ressources issues de la dépendance aux EHPAD. L'allocation tient ainsi compte du niveau de dépendance moyen des résidents de l'EHPAD.
- Mise en place d'une boîte mail en avril 2017, dédiée au recueil des signalements des établissements et services.
- Mise en place de 13 conventions pour le financement sous la forme de dotation mensuelle et pour le suivi de l'activité des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).
- Accompagnement des résidences autonomie au regard de l'évolution de la réglementation et travail autour d'une trame de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) nécessaire au versement du forfait autonomie.
- Développement et adaptation de l'offre en établissements et services PA/PH : nombreux dossiers examinés pour des ouvertures, des extensions ou des adaptations d'établissements.

La vie à domicile

Le pôle « vie à domicile » de la direction Autonomie de la DGA Solidarités et Insertion du Département assure différentes missions :

✓ Pilotage et mise en œuvre de la politique départementale en matière de maintien à domicile :

- Structuration du secteur de l'aide à domicile (professionnalisation, modernisation, mutualisation) via la mise en œuvre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services d'aide à domicile (SAAD) : rédaction d'un appel à candidatures, instruction des dossiers, négociations, contractualisation, suivi et contrôle, ...
- Animation du partenariat avec les services d'aide à domicile de la Somme.
- Gestion des réclamations relatives à la qualité des services d'aide à domicile en lien avec les territoires.



© Phovoir

A noter tout particulièrement :

Le secteur de l'aide à domicile du Département de la Somme est confronté, depuis de nombreuses années, à des faiblesses structurelles, à l'image de la problématique rencontrée par les autres départements. Le Département a donc fait le choix d'inciter les SAAD à se regrouper en proposant aux structures de taille importante la conclusion de CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), établis selon des principes permettant de restructurer le secteur.

Dans ce cadre, et suite à la publication le 15 octobre 2016 de l'appel à candidatures, le 1^{er} mars 2017 (date de limite de dépôt des candidatures pour les structures du secteur associatif et les entreprises à but lucratif), sur 27 associations et 24 entreprises privées lucratives intervenant dans le département de la Somme, il a été recensé 10 dossiers portés par des associations concernant 24 SAAD.

Une 2^{ème} série de candidatures pour les organismes publics était attendue au 1^{er} juin 2017 ; une communauté de commune sur 19 services a déposé un dossier.

Ces 11 services ont été rencontrés à plusieurs reprises de juillet à décembre 2017 afin d'élaborer conjointement leur CPOM pour une durée de 3 ans.

Ce choix vise à favoriser l'existence de services équilibrés financièrement et capables de répondre aux besoins des usagers, notamment par le respect d'exigences de qualité. Par conséquent, les services qui n'ont pas souhaité s'inscrire dans cette démarche structurante et/ou qui ne répondent pas aux besoins exprimés par le Département, vont voir leur financement diminuer, le Département souhaitant concentrer ses moyens sur les partenaires les plus pertinents, dans l'intérêt de l'utilisateur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'article 49 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, l'ARS Hauts de France et les conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme, ont lancé un appel à candidatures pour la création de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) expérimentaux.

A ce titre, les projets retenus ont fait l'objet d'une contractualisation entre les services candidats à l'expérimentation, l'ARS et le Conseil départemental. La signature du CPOM est intervenue le 30 juin 2017 pour une durée de deux ans, tacitement reconductible dans la limite de 5 ans au total, Dans la Somme, 7 services d'aide à domicile participent à l'expérimentation.

✓ Organisation du bien vivre et du bien vieillir à domicile en lien avec les territoires et les cadres techniques Autonomie :

- Gestion des actions de prévention en direction des seniors dans le cadre de la conférence des financeurs (rédaction d'appels à initiatives, instruction et suivi des actions, organisation de réunions du comité stratégique et opérationnel, ...).

- Gestion du dispositif de téléassistance de la Somme et du partenariat avec les organismes diffuseurs.

La Conférence des financeurs :

Cette instance de coordination regroupe différents partenaires (l'ARS, les CCAS, les caisses de retraite, les caisses d'assurance maladie, l'ANAH, les collectivités territoriales et le Conseil départemental) afin de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

En 2017, 5 thématiques ont été retenues par la Conférence des financeurs de la Somme : la prévention des chutes, la promotion de l'activité physique adaptée, la préservation du lien social, la santé globale, l'accès au numérique. 75 actions, déposées par 36 porteurs, ont été retenues. Elles représentent un budget global de 580 k€ et concernent potentiellement 42 000 seniors.

✓ Pilotage de la politique départementale en matière d'accueil familial :

L'accueil familial des personnes âgées ou en situation de handicap est une alternative à l'accueil en établissement. Cette formule d'hébergement et de prise en charge consiste à accueillir à son domicile moyennant une rétribution financière, une personne âgée ou handicapée n'appartenant pas à sa famille proche. Au 31/12/2017, le département comptait 199 accueillants familiaux.

Cette activité est organisée par la loi du 10 juillet 1989, rénovée par la loi du 17 janvier 2002. Le Président du Conseil départemental est responsable de l'accueil familial dans son département, il est garant de l'organisation de l'accueil familial dans le respect de la réglementation qui découle des articles L 441-1 0 1443612 du Code de l'action sociale et des familles.

Depuis 1992 et jusqu'au 30 juin 2017, le suivi de l'accueil familial était confié, dans le cadre d'un conventionnement, à 6 « tiers régulateurs ». Le coût restait très élevé comparé à une gestion en interne. Le Département a ainsi fait le choix de reprendre le suivi de l'accueil familial à compter du 1er juillet 2017 avec une équipe positionnée en interne au sein de la Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (Pôle Vie à Domicile).

En 2017, les points forts ont été :

- Suivi du marché de téléassistance, suivi des conventions de partenariat avec les organismes diffuseurs et de la gratuité des abonnements pour les abonnés à faibles ressources bénéficiaires de l'APA ou de l'aide ménagère départementale.
- Poursuite de la mise en place de la Conférence des financeurs et du programme coordonné 2017 des financements des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie destinées aux plus de 60 ans, en complément des prestations légales ou réglementaires.
- Gestion de la procédure d'autorisation des services d'aide à domicile.
- Instruction conjointe Département-ARS des demandes de subvention des services dans le cadre du Fonds de restructuration.
- Suivi, contrôle qualité et financier des conventions de financement et animation d'un dialogue de gestion avec les SAAD.
- Démarche de contrôle qualité des SAAD : suivi des réclamations et signalements relatifs aux SAAD.
- Lancement d'un appel à initiatives auprès des opérateurs œuvrant dans le champ de la prévention des personnes âgées en avril 2017 et le programme coordonné de financement, au titre de l'année 2017, a été voté le 8 juillet 2017. 75 actions individuelles et collectives de prévention proposées par 36 porteurs distincts ont été retenues et représentent un budget total de 580 000 €. 42 295 seniors ont pu potentiellement bénéficier de ces actions.

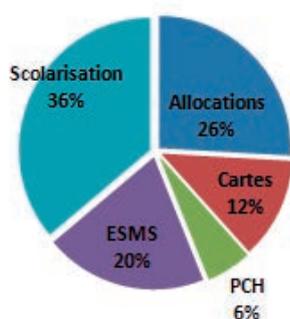
La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est un groupement d'intérêt public dont le Département est partenaire et dont la mission principale est d'assurer l'instruction des demandes d'aide et l'évaluation des besoins de compensation des enfants et des adultes handicapés. Le Président Laurent Somon est président de la MDPH.

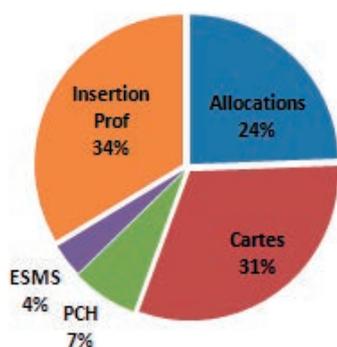
✓ L'activité 2017 :

45 865 demandes ont été réceptionnées au total à la MDPH en 2017 (45115 en 2016). Elles se répartissent entre 37 710 demandes pour les adultes et 8 155 pour les enfants. 45 357 décisions ont été notifiées en 2017.

Pôle Enfants - 2017



Pôle Adultes - 2017



■ Allocations ■ Cartes ■ PCH ■ ESMS ■ Scolarisation ■ Insertion Prof



© C. Bazin Cd80

LES FAITS MARQUANTS 2017

Enfance et famille

- ➔ Installation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance en mars 2017.
- ➔ Signature, le 21/12/2017, du protocole départemental de coordination pour la prévention et la protection de l'enfance.
- ➔ Mise en œuvre du 2^{ème} volet de la mission qualité des pratiques en protection de l'enfance : information préoccupante et signalement.
- ➔ Mise en place de consultations mobiles PMI, le « bus PMI ».
- ➔ Lancement d'une nouvelle campagne de prévention des violences conjugales.
- ➔ Élaboration et vote du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) de la MECS (maison d'enfants à caractère social) de Valloires.

Cohésion sociale et logement

- ➔ Mise en œuvre du plan départemental de prévention et de lutte contre la fraude au RSA.
- ➔ Lors du vote du budget primitif pour 2017, approbation par l'Assemblée départementale du nouveau plan départemental d'insertion 2017-2020. Au regard du contexte socio-économique encore dégradé dans la Somme, la volonté du Département est de poursuivre les travaux engagés dans le Programme départemental d'Insertion transitoire pour 2016, d'amplifier et de généraliser certains axes.

- ➔ Inscrite dans le projet Département 3.0, la dématérialisation du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) a été réalisée sous la forme d'un formulaire disponible sur un site informatique externe, accessible à l'ensemble des référents/travailleurs sociaux et opérateurs qui contractualisent.
- ➔ Mise en œuvre des actions d'insertion sociales définies en 2016 dans le cadre de l'appel à projet départemental territorialisé.
- ➔ Signature d'une convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour favoriser la formation des bénéficiaires du RSA.
- ➔ Adoption par l'Assemblée départementale du Plan Habitat Départemental qui définit la stratégie habitat du Département pour la période 2017-2022.
- ➔ Gestion, sur les territoires, au plus près des besoins, des aides au logement (gestion directe par les équipes basées en MDSI) pour une mise en œuvre au 1^{er} semestre 2018 et dans le cadre de la dématérialisation des procédures (projets « Département 3.0 »).
- ➔ Évaluation du dispositif de prévention des expulsions. Des propositions de simplifications ont été validées et la territorialisation de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est prévue en 2018.

Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées :

- ➔ Actualisation du règlement départemental d'aide social (loi ASV).
- ➔ Simplification des courriers APA suite aux réunions du groupe de travail sur les droits des usagers.
- ➔ Poursuite de la mise en œuvre de la loi ASV incluant l'adaptation des modes de fonctionnement des équipes et des procédures APA (groupe de travail sur l'hébergement temporaire par exemple).
- ➔ Poursuite du rééquilibrage entre les différents modes d'intervention de l'APA.
- ➔ Mise en place d'une nouvelle procédure visant à simplifier l'obtention des cartes d'Invalidité et des cartes européennes de stationnement pour les bénéficiaires de l'APA en GIR 1/2 en lien avec la MDPH.
- ➔ Généralisation de la PCH en établissement.
- ➔ Organisation des transports scolaires adaptés, y compris la vigilance hivernale, au sein du pôle allocations et prestations.
- ➔ Élaboration d'une nouvelle procédure d'actualisation des dossiers d'APA en établissement pour simplifier l'instruction et tenir compte du paiement en dotation.
- ➔ Mise en œuvre de la réforme de la tarification et du financement de la dépendance des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en application du décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016.
- ➔ Mise en place d'une boîte mail en avril 2017, dédiée au recueil des signalements des établissements et services.
- ➔ Dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi « ASV », du 28 décembre 2015, la Conférence des financeurs de la Somme a été pérennisée en 2017.
- ➔ Fin des conventions avec les 6 tiers régulateurs en charge du suivi administratif et médico-social le 1^{er} juillet 2017 avec internalisation de ce suivi.
- ➔ 45 865 demandes réceptionnées à la MDPH en 2017 avec un délai moyen de traitement de 2,6 mois pour les adultes et 3,5 mois pour les enfants.

MDSI : une nouvelle proximité sociale

Dans la Somme, près de 600 professionnels du Conseil départemental sont à l'écoute des habitants sur l'ensemble du territoire pour les accompagner dans les domaines de la santé, de l'action sociale et éducative, de l'aide aux personnes âgées et handicapées et de l'insertion.

Les MDSI (maisons départementales des solidarités et de l'insertion) regroupent les travailleurs sociaux et médico-sociaux et les cadres qui interviennent dans la mise en œuvre de ces missions : assistants sociaux, éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, référents socioprofessionnels, conseillères conjugales et familiales, puéricultrices, infirmières puéricultrices, infirmières, médecins, psychologues, sage femmes, secrétaires médico-sociales. La mise en place d'équipes pluridisciplinaires permet d'apporter une réponse globale aux besoins de l'utilisateur.

Depuis la fin 2016 et jusqu'en 2020, les 65 centres médico-sociaux (CMS) du Département sont progressivement regroupés en 23 MDSI réparties sur 9 territoires d'action sociale. Elles sont ouvertes à tous les habitants de la Somme, quels que soient leur âge et leur situation, avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et jusqu'à 18h le jeudi.

En complément, les communes et les partenaires du Département mettent à disposition des locaux. Ces permanences assurées par les professionnels du Département permettent de répondre avec plus de proximité aux besoins des habitants, en offrant des consultations sur rendez-vous.



Enfin, depuis 2017, un bus PMI se déplace dans une quinzaine de communes du département pour proposer des consultations gratuites préventives pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que des consultations pré-natales. Il comporte trois espaces distincts et dispose de tout l'équipement médical nécessaire aux consultations : table d'examen modulable, table à langer, pèse bébé, réfrigérateur, toise, point d'eau, wc chimique, climatisation (panneaux solaires), jeux pour enfants...

Les MDSI constituent les lieux d'implantation territoriale de référence des équipes de la DGASI du Département. Ces lieux fonctionnent selon les principes d'universalité, de gratuité et de confidentialité : ils sont ouverts à l'ensemble des habitants de la Somme et ont vocation à informer et accompagner gratuitement et de manière confidentielle les personnes qui rencontrent une difficulté particulière, directement ou dans leur entourage, dans les domaines de l'enfance et de la famille, de la cohésion sociale et de l'insertion, du logement et de l'autonomie, et qui ont besoin d'une information ou d'un accompagnement dans ces domaines.

Les MDSI mettent en œuvre les politiques de solidarité et d'insertion du Département sur les territoires en matière de :

- Protection maternelle et infantile (PMI).
- Prévention et protection de l'enfance.
- Cohésion sociale, insertion et logement.
- Autonomie des personnes âgées et handicapées.

Les MDSI accueillent et coordonnent les partenaires extérieurs afin de manifester le rôle de "chef de file" du Département en matière sociale, de faciliter les démarches des usagers et de les aider à faire valoir leurs droits (CPAM, CARSAT, CMP, CMPP, etc.).

✓ Quelques chiffres sur l'activité des territoires

En 2017, les MDSI ont accueilli (accueil physique et téléphonique) près de 150 700 usagers, soit un flux de public de 600 personnes par jour ouvré.

En 2017, plus de 10.000 familles ont bénéficié d'un accompagnement par un assistant social polyvalent.

3 627 bénéficiaires du RSA (soumis à droit et devoirs orienté social) ont participé à des actions « insertion sociale » ou « insertion socioprofessionnelle » mises en place par le Département.

✓ Le changement majeur de 2017 : une nouvelle organisation du travail social mise en œuvre au 1^{er} septembre 2017 :

La nouvelle organisation du travail social du Département de la Somme est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2017. Elle comprend deux aspects :

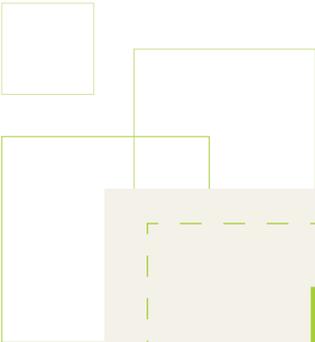
- La redéfinition des périmètres d'intervention de l'activité des assistantes sociales polyvalentes et de certaines activités des puéricultrices (sectorisation au niveau du périmètre géographique de la MDSI).
- Une nouvelle organisation de l'accueil des usagers qui ne sont pas encore accompagnés par des services Mise en place de plages horaires dédiées aux usagers "non accompagnés" pour des demandes ponctuelles au sein des MDSI (sans rendez-vous) et lors des permanences délocalisées (sur rendez-vous).



© F. Weplière Cq80

Parallèlement à ce mode d'organisation structurant, certains principes fondamentaux de travail sont réaffirmés :

- Maintien de la polyvalence des assistants sociaux afin de conserver une approche globale de la situation.
- Maintien du principe de référence : chaque travailleur social est « référent » des personnes ou familles dont il assure le suivi ; il en est l'interlocuteur privilégié tout au long de l'accompagnement.
- Une action sociale de proximité centrée sur les compétences du Conseil départemental.
- La régulation de la charge de travail des professionnels.
- L'harmonisation des pratiques professionnelles.



Les solidarités territoriales

147 millions d'euros en 2017

1 118 agents départementaux
(dont 406 basés en collèges et
198 basés en exploitation routière)



L'aménagement et l'équipement du département

Parmi les compétences fondamentales du Département figurent la construction, l'aménagement et l'entretien des infrastructures routières, fluviales et maritimes ainsi que du patrimoine immobilier nécessaire à son activité et à l'accueil du public. Le Département garantit ainsi, au quotidien, la liberté de circuler de tous et l'accès aux services, aux commerces, aux emplois, à la culture, ...

En 2017 le budget consacré à ces domaines s'est élevé à 43 M€.

Il convient d'y ajouter les dépenses relatives à la sécurité civile (Contribution au SDIS 80 et à la SNSM) qui se sont élevées à 24,7 M€ en 2017.

La voirie départementale

Le Département a décidé en 2015 de consacrer d'importants moyens pour la modernisation et l'entretien de son réseau routier, long de 4 600 km. Les travaux engagés permettent de renforcer la sécurité routière en aménageant les zones du réseau routier départemental présentant des fréquences d'accidents corporels anormalement élevées.

Les opérations visent également à adapter le réseau routier départemental aux conditions de circulation qu'il supporte, par la réalisation d'opérations d'élargissement, de renforcement, d'aménagement d'accès à des équipements, de rectification de tracé ou de déviation d'agglomération, ainsi que des travaux de grosses réparations ou de remplacement d'ouvrages d'art. Elles répondent également aux besoins de développement économique qui sont cofinancées par les maîtres d'ouvrage demandeurs.

✓ Activités 2017 :

- Aménagement de la RD 3 entre la RD 13 et Bray-les-Mareuil (0,73 M€) ;
- Aménagement de la RD 90 entre Dommartin et Remiencourt (0,52 M€) ;
- Aménagement de la RD 93 entre Vaux-Marquenneville et Frucourt (0,51 M€) ;
- Renforcement de la RD 97 et création d'un tourne à gauche au niveau de la ZAC des Bornes du Temps sur le territoire de la Commune de Saint-Sauveur (0,5 M€) ;
- Réhabilitation de 4 ouvrages d'art situés sur la RD 17 et franchissant la Vallée de la Somme à Offoy (0,5 M€) ;
- Réhabilitation d'un ouvrage d'art situé sur la RD 938 et franchissant la Maye à Rue (0,19 M€) ;
- Réhabilitation d'un ouvrage d'art situé sur la RD 935 et franchissant la RD 4135 à Montdidier (0,24 M€) ;
- Poursuite des études relatives à la création d'une desserte du CHU à partir de la rocade sud d'Amiens et de celles relatives à la desserte de l'aéroport Albert Haute-Picardie sur les RD 938 et 147 ;
- Participation aux travaux d'aménagement de sécurité du carrefour RN 25/RD 117 dit du Vert Galant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'État (0,125 M€).



© Ph. Sergeant Cd80



© Ph. Sergeant Cd80

► **Entretien courant réalisé en régie interne :**

- Réfection des enduits superficiels (1 050 000 m² en 2017) et de la signalisation horizontale (1 048 km en 2017).
- Renforcement de chaussée en enrobés (32,8 km en 2017).
- Mise en œuvre de la viabilité hivernale : 24 jours d'intervention et 5 591 tonnes de sel pour l'hiver 2016-2017.
- Ramassage de déchets divers (686 tonnes en 2017) dont 11 tonnes dans le cadre du marché d'entretien des bords de routes réservé aux structures d'insertion par l'activité économique.
Fauchage des accotements.

► **Entretien courant réalisé par des entreprises extérieures :**

- RD 934 sortie giratoire RD 1017 / RD 34.
- RD 934 sortie du giratoire de Roye à l'entrée de Bouchoir.
- RD 934 giratoire de la déviation de Roye à la sortie de Roiglise.
- RD 940 limite département 76 / RD 19.
- RD 940 traversées de Lanchères et Brutelles.
- RD 216 Berneuil / RD925.
- RD 48 Ochancourt / Arrest.
- RD 1015 traversée de Nesle-L'hopital.
- RD 1001 traversée de Flixecourt (EB10 à la RD159).
- RD 1001 giratoire diffuseur A16 au giratoire des Bornes du Temps.
- RD 193 traversée d'Epagny.
- RD 920 traversée de Morisel.
- RD 925 traversée de Domléger-longvillers.
- RD 329 traversée de Vrély et Warvillers.
- RD 920 giratoire avec la RD 1001.
- RD 34 Roye.

En 2017, un effort spécifique a été réalisé sur le réseau de classe 3 (le réseau secondaire, composé de routes d'intérêt local et de desserte des communes). Un reprofilage de chaussée a été confié à l'entreprise (30,18 km) ainsi qu'un programme d'enduit (207 500 m²).

LES CENTRE DÉPARTEMENTAUX D'EXPLOITATION ROUTIÈRE (CDER) :

Les activités concernant le réseau routier sont menées par les 198 agents d'exploitation répartis au sein de centres d'exploitation. En 2016, un plan de modernisation et de réorganisation de ces centres a été adopté et présenté.

Sa mise en œuvre s'échelonnera jusque 2020/2021. Ce plan se décline en plusieurs axes :

- Regrouper les effectifs en centres de 10 agents en moyenne, soit 18 centres répartis en 9 secteurs de 2 centres sur la base de l'effectif cible de 2021.
- Maintien des sites actuels considérés comme incontournables (localisation géographique, qualité des installations).
- Harmonisation et rééquilibrage des périmètres d'intervention de chaque centre (10 km de rayon environ).
- Maintien des niveaux de service actuels, notamment de la viabilité hivernale.
- Renouvellement et modernisation des engins et matériels d'exploitation.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la mise en œuvre de cette réorganisation est effective.

En 2017, il a également été acté la généralisation de la conduite sans accompagnateur pour les interventions de viabilité hivernale, après une période de test, sans modification des délais de traitement.

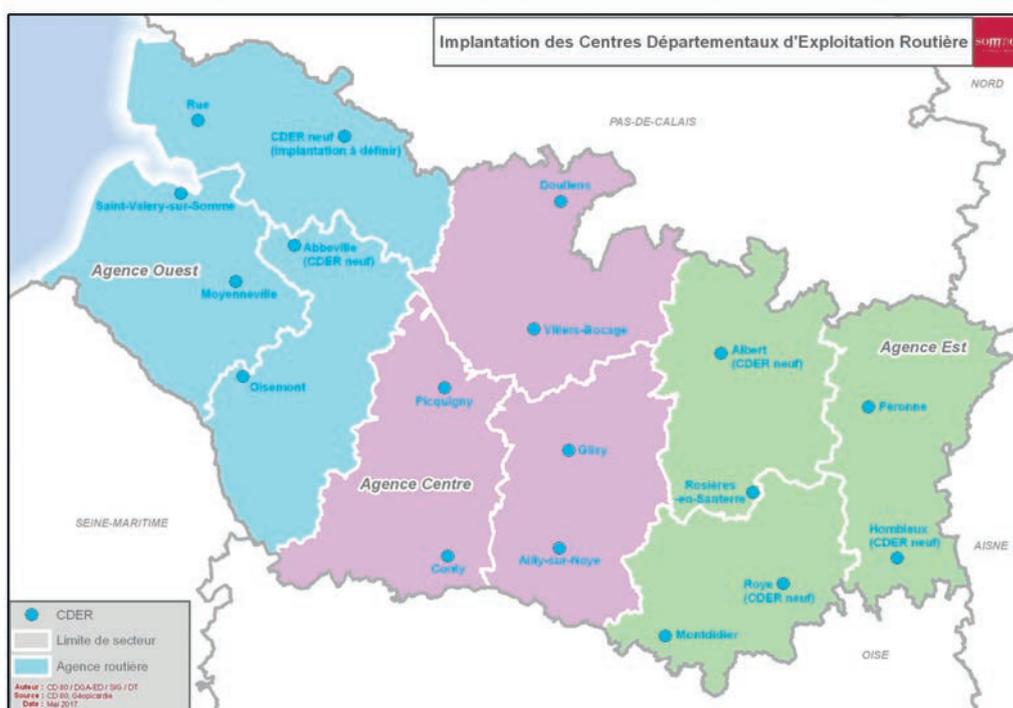
► La sécurité de tous, tous les jours :

Les services d'exploitation sont organisés pour assurer une continuité de service, 24h sur 24, tout au long de l'année, pour intervenir en permanence et rétablir l'usage des routes départementales en cas d'accident (en appui des forces de l'ordre) ou d'intempéries. Il a été décidé en 2017 d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur en mettant en place 6 équipes d'intervention au lieu de 4, afin de réduire les délais d'intervention.

► La gestion en direct des anomalies :

Les infrastructures routières font l'objet d'une surveillance régulière qui consiste à organiser des patrouilles systématiques sur le réseau afin de repérer et traiter au plus vite toute anomalie qui pourrait avoir un impact négatif sur la sécurité des usagers.

Les équipes ont été dotées en 2017 d'un outil informatique nomade de saisie et de gestion des anomalies permettant d'améliorer le suivi de l'état des infrastructures routières.



Le domaine fluvial départemental

Le Département a en charge la gestion, l'aménagement, la modernisation et l'entretien du canal de la Somme et de la Somme canalisée de Péronne à Saint Valery sur Somme, soit 117 km. La propriété de cette voie navigable a été transférée au Département en 2006.

► Quelques éléments d'activité 2017 :

- 235 bateaux et 7 956 passages aux ouvrages (trafic).
- 287 tonnes de déchets ramassés.
- 265 rats musqués capturés.
- 32 ha d'espèces végétales envahissantes traitées (renouée, solidago, myriophylle).
- 1 425 ml de restauration de berges en technique végétale.

► Travaux et aménagements réalisés en 2017 sur le domaine fluvial :

- Renforcement de berges à Daours.

- Restauration de berges en technique végétale sur les biefs de Daours, Cappy, La Breilloire, Long et Abbeville.
- Réfection du vérin du pont levant d'Éclusier-Vaux.
- Réfection d'un vérin sur le barrage de la chaudière à Amiens.
- Abattage d'espèces envahissantes sur le bief de Montières.
- Pose d'afficheurs digitaux au pont d'Hocquet en aval de l'écluse d'Abbeville.
- Réhabilitation du quai de la pointe au port d'Abbeville.
- Pose d'une vantelle de régulation entre le Canal et l'usine Hydro-électrique de Long.
- Travaux de réparation du corps de digue à Longpré-les-Corps-Saints.
- Embellissement des éclusettes de Frise inférieur et Frise supérieur.
- Plantation d'un alignement d'arbres à l'écluse de la Breilloire.
- Abattage sécuritaire sur le bras de décharge d'Hangest-sur-Somme.
- Installation d'un ponton flottant pour Canoë-kayak à l'écluse de la Breilloire.
- Création d'une descente à bateaux à l'amont de l'écluse de Picquigny.
- Création d'un point d'amarrage à l'aval de l'écluse de Corbie.

La politique maritime

En cohérence avec son projet global de développement touristique et d'aménagement de la Somme, le Département a choisi de conserver sa compétence sur les trois ports de pêche et de commerce en Baie de Somme (Saint Valery sur Somme, Le Crotoy, Le Hourdel). Cela permet d'assurer la mise en œuvre du projet Baie de Somme visant à la réalisation de chasses hydrauliques pour maintenir les profondeurs dans les ports et leurs chenaux d'accès. En 2017, le Département est intervenu essentiellement sur le port du Hourdel à hauteur de 100 000 € pour les études de la dépoldérisation de la ferme de la Caroline.



© Ph.Sergeant Cd80

Le Département apporte également son concours aux opérations de protection du littoral engagées sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Les interventions 2017 ont porté sur le démarrage de la mise en œuvre du PAPI BSA (Plan d'Actions pour la Protection contre les Inondations Bresle-Somme-Authie) dans le cadre de la convention signée le 9 septembre 2016.

► Travaux et aménagements réalisés en 2017 :

- Bathymétrie dans le cadre du suivi des chasses hydrauliques.
- Intervention sur la pointe à galets au Port du Hourdel.
- Remplacement de la lisse en bois au Port du Hourdel.
- Dragage bord à quai et recalibrage du chenal d'accès aux ports de pêche du Hourdel et du Crotoy.
- Rénovation des vérins et du circuit hydraulique de l'ouvrage du bassin des chasses du Crotoy.

Le Grand projet Vallée de Somme

Le Grand Projet Vallée de Somme constitue une dynamique de développement du territoire départemental prenant appui sur le fleuve Somme, qui traverse le département d'est en ouest, et son canal propriété du Département depuis 2006.

Cette dynamique repose sur de nombreuses actions portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département (véloroute, maisons de la vallée, belvédères, aménagement d'espaces naturels sensibles, parcours de randonnée, ...). Elle s'appuie aussi sur des actions de communication /

promotion et une gouvernance spécifiques destinées à mobiliser les acteurs du territoire (publics et privés), les habitants et les visiteurs. L'objectif de la démarche est de densifier le développement au cœur de la vallée mais aussi d'irriguer tout le territoire grâce à des connexions avec d'autres axes structurants (autres véloroutes et voies vertes, autres fleuves et rivières, ...).

Dans ce cadre, la Mission Grand Projet Vallée de Somme, placée auprès du DGA Équipement du département, anime et coordonne les actions menées au sein de la collectivité en faveur de la vallée, ainsi que celles des partenaires impliqués directement dans les projets de développement qu'elle accompagne et encourage. Elle réalise en direct des actions de communication et de promotion comme les supports d'interprétation et les plaquettes de la collection « Balades en Vallée de Somme » (1 numéro supplémentaire édité en 2017 pour une collection qui en compte à ce jour 5).



© Ph.Sergeant Cd80



© Ph.Sergeant Cd80

✓ **En terme d'aménagement et d'équipement, l'année 2017 a vu un certain nombre d'avancées en vallée de la Somme :**

- Réalisation de la Véloroute Vallée de Somme (VVS ou V30) à hauteur de 84 % avec de nouvelles sections aménagées (Vecquemont et Etinehem-Méricourt – Froissy) ;
- Lancement des travaux dans la traversée d'Amiens, porte d'entrée, dans le cadre du dossier Interreg Eurocyclo approuvé fin 2017 qui prévoit aussi l'aménagement de la traversée d'Abbeville ainsi que le développement de boucles via les « réseaux points nœuds ». A l'échelle de la Région Hauts de France, la V30 constitue la boucle au sud du territoire permettant le reliaison l'EV 4, itinéraire littoral, à l'EV 5, itinéraire à l'est passant dans l'Aisne ;
- Conception et pose de 5 tables d'interprétation supplémentaires le long du parcours ;
- Poursuite de la mise en place de la signalisation Vallée de Somme et la pose de la signalétique sur les sections aménagées de la véloroute ;
- Signature avec VNF d'une convention de superposition d'affectation du chemin de halage du Canal du Nord pour poursuivre la véloroute jusque Ham ;
- Aboutissement des équipements pour le développement de l'écotourisme à Long – Longpré-les-Corps-Saints (circuits de découverte avec pose de passerelle et aménagement de parcelles acquises, maquette pédagogique dans la Maison de la Vallée à Long, ...) ;
- Finalisation des derniers travaux sur les Maisons de la Vallée (8 en service) qui ont connu leur première année « pleine » d'exploitation, et ont accueilli 18 000 visiteurs ;
- Achèvement du parcours des belvédères avec les deux dernières tables d'interprétation posées à Saint-Valery-sur-Somme (Tours Guillaume et Cap Hornu) dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

La vallée de la Somme a par ailleurs été pleinement intégrée à la stratégie départementale de développement des sports et loisirs de pleine nature, validée en 2017 à travers le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) qui y consacre trois fiches actions. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées :

- La « charte des usages sur le canal de la Somme et la Somme canalisée » a été élaborée avec les représentants des usagers concernés (plaisanciers, canoës kayak, pêcheurs, cyclotouristes, randonneurs pédestres, ...). Elle est destinée à anticiper les conflits d'usage et à favoriser le respect de la nature. Elle se décline sous la forme d'un flyer et de panneaux qui seront installés en 2018 sur les secteurs les plus sensibles ;

- Une réunion annuelle des partenaires et usagers du canal de la Somme a été organisée à Éclusier Vaux, réunissant 70 personnes (collectivités, associations, opérateurs privés, ...) afin de faire le point sur les actions en cours et de mobiliser les partenaires autour d'un objectif commun de développement harmonieux de la vallée.

L'année a aussi été marquée par un travail renforcé avec les territoires qui prennent conscience du potentiel de développement offert par la VVS et qui souhaitent valoriser le patrimoine à proximité ou connecté à cette dernière (Péronne, canal de la Somme entre Voyennes et Ham, voie ferrée Amiens – Doullens, voie verte Vimeu à l'Airaines, Traverse du Ponthieu, auberge de Saily Laurette, port de Cappy ...).

Afin de mesurer l'impact des efforts entrepris, une vaste enquête a été menée durant l'été 2017 pour connaître les usagers, leurs avis et leurs attentes sur les équipements mis en place. Près de 1 200 retours ont été enregistrés. Ces données, couplées à celles des éco-compteurs installés le long de la voie, permettent de dégager des enseignements intéressants tels que :

- Une fréquentation en hausse régulière, particulièrement marquée entre Corbie et la Baie (+20 à 30 % par an) ;
- Une très forte appropriation des équipements par les habitants (15 km autour de la VVS) ;
- Les usagers apprécient prioritairement le calme, la nature, la beauté des paysages et la qualité des aménagements ;
- Ils pratiquent en priorité la marche ou la course à pied ;
- Les usagers recensés hors département sont essentiellement originaires des départements voisins. Les étrangers sont prioritairement belges ou néerlandais.

Ces résultats très encourageants indiquent toutefois que les actions pour rendre la vallée de Somme plus attractive vis à vis des clientèles touristiques méritent d'être renforcées. Cela étant, la notoriété du territoire progresse comme en témoignent les sollicitations nombreuses de partenaires (VNF, DRC, PNR, presse nationale, ...) pour témoigner sur l'expérience du département, ou encore l'intégration de la Somme dans des éditions nationales (Petit futé fluvial, topoguide FFRP sur le GR Vallée de Somme, 2 véloguides Ouest France, ...).

Le patrimoine départemental

La direction du patrimoine départemental assure l'entretien, la maintenance, l'exploitation, ainsi que la modernisation du patrimoine immobilier du Département, qu'il soit à caractère administratif, social, culturel, touristique, éducatif, ou relevant des infrastructures.

Les missions couvrent le patrimoine bâti propriété du Département, et également les bâtiments dont le Département est locataire, pour les obligations qui en découlent.

Le budget 2017 consacré à ces missions s'est élevé à 25,5 M€ (fonctionnement + investissement).

✓ Maintenance :

L'augmentation des crédits annuels dédiés à la maintenance des sites a permis de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des bâtiments en particulier dans le cadre des nouvelles cartes des MDSI (Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion) et des CDER (Centres Départementaux d'Exploitation Routière) où des travaux ont été réalisés sur les sites maintenus destinés à accueillir un effectif plus important.

Dans les collèges, l'année 2017 a permis de réaliser un programme significatif de travaux d'entretien et de renouvellement d'équipements de cuisines (460 k€ en 2017 pour les équipements de cuisine, contre 210 k€ en 2016 et 80 k€ en 2015). L'accent a été mis sur la mise en place de la cuisine centrale du collège César Franck et sur la finalisation du programme de sécurisation des établissements, ainsi que sur la mise aux normes des transformateurs au pyralène dans les collèges de Longueau, Airaines et Moreuil.

La toiture du collège de Doullens a également été refaite, et de nombreux travaux de mise en conformité de cuisines et de rénovation de salles de sciences ont été réalisés, de même que la rénovation de salles multimédias ayant bénéficié de nouveaux équipements.

Le collège de Domart en Ponthieu a été doté d'un nouveau système de sécurité incendie permettant de pallier les risques structurels des bâtiments en cas d'incendie.

Enfin, suite à l'incendie ayant ravagé le bâtiment restauration du collège de Montdidier avant la rentrée, la mise en œuvre de travaux urgents de sauvegarde puis de rénovation a permis de rouvrir la salle à manger, la laverie et le self avant Noël (le coût total des travaux s'est élevé à 955 k€).

✓ Travaux en régie :

Parmi les chantiers auxquels a participé la Régie figurent de nombreux travaux de rénovation et d'amélioration dans les CDER et les MDSI, ainsi que la réalisation du programme annuel des travaux de rénovation par les ETD (Équipes Techniques Départementales) dans les collèges. Parmi les chantiers significatifs de ces équipes on peut citer le réaménagement partiel des collèges de Longueau et d'Airaines, ainsi que les logements de fonction dans 8 collèges, et la rénovation de sanitaires dans 3 collèges.

Le plan « collège numérique » a également été relancé entraînant la réalisation des opérations de câblage et de rénovation de locaux pour les nouveaux équipements installés.

✓ Constructions, réhabilitations, adaptations :

L'année 2017 a été marquée par la conduite de plusieurs opérations structurantes significatives pour le Département :

- La livraison de l'opération des Archives départementales, sur les deux sites de la rue Paul Claudel et de la Rue Saint Fuscien ;
- La livraison de l'opération de la 1^{ère} phase d'amélioration des conditions d'accueil de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne ;
- La livraison des nouveaux CDER de Péronne, Hombleux et Moyenneville ;
- Le lancement de l'opération d'extension du collège de Villers Bretonneux.



© S. Rannou Cd80

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre ont été finalisées pour les opérations de réhabilitation et d'extension des collèges de Bernaville, Ailly-le-Haut-Clocher, ainsi que pour l'opération de rénovation énergétique du collège de Nouvion.

Également, les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées pour les futurs CDER de Villers Bocage, Rosières-en-Santerre et Ailly sur Noye, et finalisées pour le CDER de Bray-Sur-Somme, de même que pour l'opération du nouveau site Départemental « Simone Veil » (ex ESPE) ainsi que pour la future MDSI de Rue.

✓ Énergie :

En 2017 les efforts ont été poursuivis en matière d'efficacité énergétique de nos sites départementaux. Parmi les actions on citera :

- Les études relatives à la mise en sécurité électrique des locaux informatiques du 43 rue de la République et à la séparation électrique des Feuillants avec la Préfecture ;
- La mise en œuvre d'actions ponctuelles d'optimisation des installations (régulations, distribution, ...) et de modernisation des chaufferies dans 17 collèges;
- La poursuite du « plan LED » portant sur les collèges d'Ailly-sur-Somme et de Sagebien, ainsi que sur le site de la MDSI de Montdidier ;
- La réalisation du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) dans tous les collèges qui a permis de noter une amélioration sensible du classement de nos bâtiments (1 collège classé en « A », 2 collèges classés en « B », 37 collèges classés en « C » et 8 collèges classés en « D ») ;
- L'optimisation des installations sur les Maisons de la Vallée ;
- La mise en service de la chaufferie bio-masse au collège de Rivery.

✓ Accessibilité :

La direction du patrimoine départemental a contribué en 2016 à l'élaboration de l'AD'AP des bâtiments départementaux, en application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Cet AD'AP, approuvé par arrêté préfectoral du 08/06/2016, se traduit par un engagement du Département sur un programme de travaux à réaliser sur la période 2016-2024 pour un montant de 15,3 M€.

Afin de respecter au mieux l'agenda, les opérations de mise en accessibilité du collège de Chaulnes et de poursuite de construction d'un ascenseur sur le site du 40 rue de la République ont été réalisées. L'accessibilité a également été intégrée en 2017 dans les opérations de création de nouvelles MDSI, pour les espaces accessibles au public sur les sites suivants :

- MDSI Abbeville « Centre » ;
- MDSI de Montdidier ;
- MDSI d'Amiens « Prince Noir » ;
- MDSI de Moreuil.

Le Système d'information géographique (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité a été mis en place en 2009. Au travers des services et des directions du Département de la Somme, il facilite l'aide à la décision. Il permet, en effet, d'accompagner les élus dans la visualisation, l'analyse et la mise en œuvre des orientations du Conseil départemental. Ceci, d'une part, grâce à l'exploitation des outils cartographiques « GéoSomme », « WebRoute », et « WebCanal », et d'autre part, par la réalisation de nombreuses cartes qui permettent à l'ensemble des agents et des élus d'accéder à la cartographie portant sur les compétences transversales de la collectivité.

Le SIG de la collectivité vise également à faciliter les échanges entre partenaires, les 80 membres de GéoPicardie avec sa plateforme de données, vers les communes et les EPCI avec l'outil GéoSomme, leur permettant d'accéder à certaines données de leur territoire et par la diffusion de certaines données à destination du public au travers du site Somme.fr.

✓ Activités 2017 :

L'activité a été largement tournée vers trois missions majeures : la réalisation de cartes dont certaines en 3D pour l'ensemble des directions de la collectivité, l'export de données cadastrales au profit de communautés de communes, communes, syndicats, etc ; ou encore la création de nouvelles applications dont une sur la gestion de crise dédiée aux routes départementales, une autre sur les aléas climatiques, l'évolution des cartes interactives Info-route80 et des trafics routiers, GéoSomme-collèges et Signal-Route80.

On notera que pour les deux dernières, la finalité opérationnelle est prévue en 2018.

- 7 900 connexions à l'outil cartographique GéoSomme.
- 6 200 connexions cumulées aux outils WebRoute et Webcanal dédiés aux infrastructures routières et fluviales.
- 1 200 productions ont été réalisées (cartes, tableaux, requêtes, exports de données ...).

Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente.

La sécurité civile

Les dépenses de sécurité civile concernent principalement le financement du Service d'Incendie et de Secours de la Somme (le SDIS 80), établissement public départemental chargé de la protection des personnes, de l'environnement et des biens. Le SDIS est placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet, responsable de la sécurité publique, mais la Loi d'août 2004 en a cependant confié le pilotage ainsi que la gestion administrative et financière au Conseil départemental, qui en détermine donc, en partenariat avec les collectivités locales, les orientations et les politiques.

En 2017 le Département de la Somme est intervenu dans le financement du SDIS 80 à hauteur de 24,7 M€, ce qui représente plus de la moitié du budget du SDIS 80.

A noter qu'en matière de sécurité civile, le Département intervient également par l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) afin de contribuer aux actions menées par cette dernière sur la côte picarde (intervention de sauveteurs embarqués, actions de prévention, formation de nageurs-sauveteurs).



© D. Rauscent Cd80



© Ph. Sergeant Cd80

LES FAITS MARQUANTS 2017

- ➔ Depuis le 1^{er} septembre 2017, mise en œuvre du programme de réorganisation des centres départementaux d'exploitation routière et livraison des nouveaux sites de Péronne, Hombieux et Moyenneville.
- ➔ Généralisation de la conduite sans accompagnateur dans le cadre des interventions de viabilité hivernale, après une période de test.
- ➔ Renforcement des équipes d'intervention d'urgence au sein des services d'exploitation (passage à 6 équipes au lieu de 4).
- ➔ Lancement des travaux de la traversée d'Amiens pour la Véloroute vallée de Somme.
- ➔ Réalisation d'une grande enquête auprès du public sur les usages et les équipements de la vallée de Somme.
- ➔ Incendie du bâtiment de restauration du collège de Montdidier qui a rendu nécessaire la réalisation de travaux en urgence.
- ➔ Mise en place de la cuisine centrale du collège César Franck à Amiens.
- ➔ Fin des travaux des nouveaux locaux des Archives départementales et livraison du nouvel espace accueil de l'Historial de Péronne.
- ➔ Lancement des travaux de l'extension du collège de Villers-Bretonneux.
- ➔ Lancement du projet « Simone Veil » (transfert des services sociaux centraux dans l'ancien IUFM d'Amiens après réhabilitation).

Le développement de la personne

En 2017 le Département a mis en œuvre un nombre important d'actions dans les domaines de la gestion des collèges, du sport et de la vie associative ainsi que de la culture et du patrimoine.

L'ensemble de ces actions a mobilisé un budget de 55,7 M€.



© Ph.Sergeant Cd80

Les collèges et le numérique éducatif

En 2017 le Département a poursuivi ses efforts en direction des 67 collèges, dont 50 publics, il assure notamment les missions suivantes :

- L'entretien et la maintenance des collèges publics,
- L'équipement et le fonctionnement des collèges publics,
- Le financement des équipements sportifs utilisés par les EPLE (Établissement public local d'enseignement),
- Le soutien financier des collèges privés sous contrat d'association,
- Les équipements et le fonctionnement liés aux TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement),
- Les espaces numériques de travail,
- L'apprentissage de la natation,
- L'attribution des logements de fonction,
- La sectorisation des collèges,
- La restauration scolaire.

Budget global 2017 de ces actions : 13,4 M€.

- 421 agents techniques territoriaux des établissements affectés dans les collèges + 25 agents à la direction des collèges.
- 44 collèges concernés par le circuit court en matière de restauration (42 en 2016).
- 6 274 ordinateurs installés dans les collèges publics à fin 2017 (6208 en 2016).
- 21 475 élèves dans les collèges publics à la rentrée 2017 (21 600 en 2016), pour 28 070 places théoriques.



© I. De Wazieres Cd80



© M.Hliver

✓ Éléments d'activité 2017 :

- Élaboration du protocole d'accord pluriannuel (2017-2021) entre les collèges privés et le Département, étude annuelle du compte administratif pour l'externat des collèges afin de déterminer les forfaits d'externat.

- Ouverture de la cuisine centrale pour 6 collèges amiénois en liaison froide (coût total : 428 k€).
- Poursuite du déploiement de la politique de gestion et de valorisation des déchets (réduction, tri, compostage).
- Poursuite de la mise en place de la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires des établissements (Dém'act).
- Poursuite du déploiement du programme d'approvisionnement des restaurants scolaires des collèges en circuits courts.
- Équipement du CDI (Centre de Documentation et d'information) du collège d'Airaines et des pôles de technologie des collèges Jean-Marc Laurent à Amiens, de Bray sur Somme et Rosières en Santerre.
- En collaboration avec la Direction du Patrimoine Départemental, suivi de l'achat pour la fourniture d'électricité de 48 collèges publics.
- Réhabilitation et rééquipement de la salle de restauration du collège Parmentier à Montdidier, suite à un incendie.
- Étude sur une nouvelle sectorisation des collèges d'Amiens Sud.

Le dispositif «Collèges 3.0»

Un plan « collège 3.0 » a été défini par l'Assemblée départementale pour la période 2017-2021 afin de combler les écarts existant encore entre les collèges numériques et les autres établissements. Il vise à mettre en place progressivement un certain nombre d'équipements dans les collèges (ordinateur et vidéoprojecteur interactif dans les salles de cours, ordinateurs pour le pôle technologie, salle multimédia étendue à 30 postes, plusieurs tablettes pour l'éducation physique et sportive, un système d'affichage dynamique, plusieurs imprimantes (dont une 3D), ...

Les équipes de proximité :

Depuis le 1^{er} septembre 2017 une expérimentation est menée au sein de 2 secteurs géographiques (8 collèges au total). Il s'agit de regrouper les agents de maintenance polyvalents de ces collèges en 2 « équipes de proximité ». Ces équipes ont vocation, plusieurs fois par an, à effectuer des travaux de maintenance ou d'aménagement d'une durée d'au moins 10 jours ouvrés, intermédiaire entre l'entretien quotidien et les interventions plus lourdes des équipes techniques départementales (les « ETD ») ou des entreprises. Le déploiement de ce dispositif à l'ensemble des collèges, destiné à renforcer la cohérence et la continuité de l'entretien réalisé, est prévu pour la rentrée scolaire 2018.

La jeunesse

La volonté du Conseil départemental est de favoriser la réussite scolaire et le développement personnel des jeunes. La politique en faveur de la jeunesse s'articule désormais autour de trois priorités :

- 1 - le soutien aux actions territoriales en faveur de la jeunesse ;
- 2 - l'ouverture internationale des collégiens de la Somme ;
- 3 - la cohésion sociale en faveur de la jeunesse.

Budget global 2017 : 1,5 M€.



© Y. Medmoun Cd80

✓ Éléments d'activité 2017 :

Au cours de l'année scolaire 2016/2017 :

- 7942 collégiens ont bénéficié de l'allocation départementale de scolarité (montant moyen : 96 €) attribuée aux collégiens et élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement technique ou agricole, boursiers de l'État.
- 2 976 collégiens ont bénéficié du pass'sport et culture, une aide individuelle de 30 € réservée aux élèves de 6^{ème} et destinée à faciliter la pratique sportive et/ou culturelle hors temps scolaire.
- 1 185 élèves issus des collèges publics ont participé à des séjours à l'étranger soutenus par le Département.
- 12 collèges ont mené des projets destinés à faciliter le dialogue entre les parents et les équipes éducatives des collèges et à renforcer l'implication des parents dans l'accompagnement scolaire de leur enfant.
- 2 EPCI soutenus dans le cadre de l'appel à projets Som'Action'Jeunesse : la communauté de communes de l'Est de la Somme et la communauté de communes du Vimeu.
- 1^{ère} édition des Rencontres Inter-Collèges du jeu, incluant la 26^{ème} compétition du Pentathlon des jeux de tête (241 jeunes issus de 29 collèges ont participé).

En 2017, lancement pour la première fois de :

- L'appel à projets « Som'Action'Jeunesse », destiné à soutenir les territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques jeunesse ;
- L'appel à projets « Sports de nature collégiens 80 », destiné à soutenir les équipes éducatives des collèges dans leurs projets de pratique d'activités physiques de pleine nature, pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- L'opération « Cap Nature », cartographie de sites de pratique de courses d'orientation dans l'enceinte ou à proximité des collèges.

Le sport

La politique sportive du Département s'oriente aujourd'hui résolument vers le Sport pour tous, avec 3 axes principaux :

- La structuration du mouvement sportif, associations et comités départementaux, en partenariat étroit avec ses acteurs qui concourent à la promotion et au développement du sport ;
- La prise en compte des publics cibles de l'action départementale, tels que la jeunesse (soutien au sport scolaire), les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, seniors, jeunes isolés en milieu rural ou dans les quartiers ;
- Le développement des activités de pleine nature, au titre de la compétence de développement maîtrisé des sports de nature confiée au Département.

Budget global 2017 : 1,9 M€.

✓ Éléments d'activité 2017 :

- L'ensemble des dispositifs dédiés aux associations sportives a été fusionné en une aide globale au fonctionnement, pour laquelle 628 associations ont reçu une subvention moyenne de 1 091€. A noter que le Département a mis en place un service en ligne pour le dépôt et le suivi des demandes de subventions, les dossiers étant désormais dématérialisés (avec une version simplifiée pour les plus petites structures).
- 40 conventions d'objectifs ont été signées en 2017 avec les comités sportifs départementaux, pour le financement de leurs projets structurants menés au bénéfice du développement de la pratique sportive. Ce chiffre est en hausse constante.
- Le Département soutient le développement de la pratique du sport en milieu scolaire en étant le premier financeur local de l'USEP et l'UNSS, qui se chargent notamment de l'organisation de rencontres sportives. 20 associations sportives de collèges ont participé à des finales de championnat de France, avec l'aide du Département pour le financement du déplacement et de l'hébergement.
- L'appel à projets « Sport et handicap » a permis de soutenir 24 associations œuvrant, de façon exclusive ou complémentaire, à la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap.
2017 a vu aussi un rééquilibrage vers le sport adapté, qui représente près de la moitié des dossiers.
- Le dispositif de soutien aux bases de plein air, réservé jusque là aux bases nautiques, a été étendu aux associations proposant des activités aériennes au départ des aérodromes de la Somme. 14 associations ont ainsi été soutenues.
- Dans le cadre de la priorité donnée aux loisirs et sports de nature, le pôle sport a commencé la mise en œuvre des actions du PDESI voté en février, avec notamment l'étude préalable à l'optimisation du réseau de randonnées pédestres, une action de sensibilisation au partage de l'espace sur la Véloroute Vallée de Somme, l'édition d'outils de promotion des sites de pratiques nautiques, l'édition d'une plaquette de sensibilisation au PDIPR destinée aux maires.
La 9^{ème} édition de la Samaritaine a réuni près de 1 000 adeptes des loisirs et sports de nature.



© Y.Medmoun Cd80



© C.Bazin Cd80

D'autre part l'année 2017 a été marquée par :

- Le vote en février 2017 par l'Assemblée départementale du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) 2017-2021, feuille de route du développement des activités, loisirs et sports de pleine nature, avec ses 24 fiches actions opérationnelles.
- La fin en 2017 du programme de soutien aux restructurations de bases nautiques, avec 500 000 € investis sur 4 ans pour les bases de St Valery sur Somme, Picquigny, Ham.
- La première édition de l'appel à projets « Sport et solidarités », permettant de soutenir les initiatives des associations sportives en direction des publics défavorisés. 17 projets ont été financés.



© S.Rammou Cd80

La culture et le patrimoine

Le Département développe une politique culturelle à partir de trois axes principaux :

- Favoriser l'accès de tous à la culture.
- Soutenir et développer l'offre culturelle des territoires.
- Renforcer l'attractivité de la Somme.

Montant du Budget 2017 : 13 M€.

✓ **Accompagnement des Projets culturels de Territoire**

La politique d'accompagnement des projets culturels de territoire s'est traduite par l'adoption d'un dispositif spécifique par l'Assemblée départementale à l'occasion du budget 2017, à travers lequel le Conseil départemental flèche son soutien sur les postes de coordonnateurs culturels de territoire.

Pour 2017, le Département a accordé une enveloppe globale de 85 593 € au titre du dispositif de soutien aux Projets culturels de Territoire. Les territoires accompagnés en 2017 étaient les suivants : Pays Santerre haute Somme, CC Territoire Nord Picardie, CC Nièvre et Somme, CC du Vimeu, Ville d'Abbeville (dans le cadre du projet culturel de Territoire associant la Ville et la CA Baie de Somme), et Ville de Corbie (dans le cadre du pré-projet culturel de territoire associant la Ville de Corbie et la CC du Val de Somme).

✓ **Culture et solidarités :**

Le Département de la Somme a fait le choix de développer une politique culturelle avec l'ambition d'agir au plus près des habitants et des territoires. A ce titre il a lancé, en 2016, un appel à projet "culture et solidarités" dont la vocation est de soutenir les actions culturelles ayant un impact sur les publics les plus en difficulté. Il s'agit ici de construire un projet autour d'une pratique artistique collective ou de la création d'un parcours culturel dont les objectifs sont de développer l'autonomie, de favoriser le lien social et d'engager la personne dans une démarche d'insertion en l'inscrivant dans une dynamique de projet. En 2017, ce sont 12 projets qui ont été financés pour un montant de 47 500 €.

✓ **Présence artistique des compagnies professionnelles de spectacle vivant :**

Lors du Budget Prévisionnel 2017, le Département a décidé de développer un nouvel appel à projets dédié aux compagnies professionnelles de spectacle vivant visant à favoriser la présence artistique, tous domaines artistiques confondus : théâtre, théâtre d'objets, théâtre musical, danse, arts de la marionnette, arts du cirque, arts de la rue, ...

20 compagnies professionnelles de spectacle vivant ont bénéficié d'une subvention dans ce cadre, pour un montant global de 181 700 €.

✓ **Le livre et la lecture :**

Dans le cadre de son action en faveur du livre et de la lecture, en complément des actions menées par la bibliothèque départementale, le Département a financé des collectivités et des associations œuvrant dans ce domaine en 2017 pour un montant total de 67 700 €. Il a ainsi permis la tenue de divers salons du livre, d'actions de médiation autour du livre en milieu rural et le développement d'actions de diverses associations dont « On a marché sur la bulle », pôle régional de la bande dessinée, l'agence pour le picard et l'association Cardan pour sa manifestation *Leitura Furiosa*.

✓ **Les arts visuels :**

Le Département a souhaité conforter son intervention dans le champ des arts visuels en soutenant des événements, en particulier le festival des arts visuels de Ham, des lieux d'exposition comme le Prieuré d'Airaines et des structures menant des projets de développement ou de diffusion dans ce domaine artistique spécifique comme l'association FDMJC pour le cinéma en ballade. En 2017, le Département a financé 6 projets pour un total de 68 000 €.



© Ph. Sergeant Cd80

✓ **Soutien au fonctionnement des associations et structures locales à caractère culturel :**

Le Département a poursuivi en 2017 son soutien direct à certains projets culturels, qu'ils soient menés par des associations ou des collectivités, en se préoccupant de l'équilibre territorial de l'offre culturelle sur le département et de l'inclusion des publics prioritaires de la collectivité.

Le Département a notamment soutenu à ce titre, en 2017 :

- Les centres culturels de proximité (Scène conventionnée Le Safran, Centre culturel Jacques Tati, CSC Etouvie),
- Les scènes et/ou associations culturelles dédiées à l'accompagnement de l'émergence artistique (La Briqueterie, Cité Carter, Prolifik records),
- Les « pôles culturels ressources » en particulier au titre de leurs missions d'ingénierie culturelle, d'action culturelle et de diffusion décentralisée sur l'ensemble du territoire départemental (Orchestre de Picardie, Comédie de Picardie, Pôle National Cirque, Tas de Sable – Chés panses vertes, Lune des pirates, On a marché sur la Bulle).

✓ **Soutien aux festivals :**

Le Département a poursuivi en 2017 son soutien aux festivals. Les financements ont été attribués en prenant en compte, pour chaque festival, son rayonnement, la qualité artistique de sa programmation, son inscription dans un projet culturel de territoire, son accessibilité (actions culturelles, politique tarifaire), sa viabilité financière (cofinancements). Le Département a également porté une attention particulière à l'équilibre territorial de l'offre culturelle sur le territoire départemental.

✓ **Patrimoine et bâtiments culturels :**

Le Département apporte son soutien aux associations patrimoniales locales et contribue à la préservation et à la restauration des œuvres protégées au titre des monuments historiques (7 projets soutenus en 2017 pour un montant de 12 415 €).

✓ **Culture et Éducation :**

Le PAC collégiens 80 (parcours artistique et culturel) : ce dispositif, mis en place auprès des 66 collèges du Département, permet la sensibilisation aux arts et à la culture de plus de 28 500 élèves et la pratique artistique. Il se compose désormais de trois niveaux :

- Niveau 1 : la sensibilisation (600 projets),
- Niveau 2 : la pratique artistique (50 projets),
- Niveau 3 : un artiste au collège (6 projets).

Le PAC niveau 3 (un artiste au collège), créé en 2016, consiste en l'accueil d'un artiste ou d'une équipe artistique dans un collège sur un temps long. Le projet comporte un volet de pratique artistique pour la classe concernée et un volet de sensibilisation pour les autres élèves de l'établissement.

▶ **Collège au cinéma :**

Ce dispositif national est ouvert aux 66 collèges de la Somme. Au titre de l'année scolaire 2016-2017, 39 collèges y ont participé soit 3 710 élèves. Collège au cinéma permet aux élèves de voir trois films durant l'année scolaire. Un accompagnement particulier par des formations est proposé aux enseignants.

✓ **Schéma départemental de développement des enseignements artistiques :**

En 2017, le Conseil départemental de la Somme s'est doté d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques (délibération du 28 juin 2017), couvrant les différentes spécialités artistiques du spectacle vivant.

Pour 2017, une enveloppe globale de 266 500 € a été attribuée aux 41 établissements d'enseignement artistique du Département.

✓ **Orchestres au collège :**

A l'occasion du vote du budget 2017, le Département a fait le choix de poursuivre et de renforcer son cadre d'accompagnement des orchestres au collège, à travers l'adoption d'un dispositif spécifique de soutien à ce type de projet.

Une enveloppe de 18 000 € a permis d'accompagner 3 projets d'orchestres au collège en 2017 : collège Manessier de Flixecourt, collège Etouvie et collège Rimbaud à Amiens.

✓ Devoir de Mémoire :

La direction de la Culture et des Patrimoines contribue aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, avec pour objectifs de valoriser et transmettre l'histoire de notre Département via des outils de communication, des projets éducatifs et des événements grand public.

En 2017 le Département a accordé son soutien à 7 projets initiés localement via le dispositif "Fonds d'initiatives locales". Il a également poursuivi le soutien à la restauration de nombreux monuments aux morts et aux associations de souvenir patriotique. La direction assure également le suivi d'un projet local structurant qu'est le centre d'accueil et d'interprétation à Vignacourt. Par ailleurs, elle s'est mobilisée en 2017 pour préparer la programmation pour le centenaire de l'année 2018. Enfin, la direction continue de suivre l'élaboration du dossier d'inscription des "Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest)" aux côtés de la DGA Ressources.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE «SOMME PATRIMOINE»

L'EPCC « Somme Patrimoine » a été créé par le Département de la Somme le 1er janvier 2017 afin de regrouper et de fédérer, dans le cadre d'une gestion commune, différents équipements culturels de la Somme. En 2017, 3 sites étaient gérés par l'EPCC : le parc naturel et archéologique de Samara à la Chaussée Tirancourt près d'Amiens, le centre de conservation et d'étude de Ribemont sur Ancre et la citadelle de Doullens. L'EPCC a vocation à développer un projet culturel axé sur l'histoire et sa transmission au plus grand nombre.

En 2017, le parc de Samara a connu une fréquentation de 74 700 visiteurs. A noter que les fêtes préhistoriques organisées du 12 au 15 août 2017, ont attiré plus de 5 000 visiteurs.

Le centre archéologique de Ribemont sur Ancre a enregistré près de 900 visiteurs (individuels + groupes scolaires), notamment lors des journées nationales de l'archéologie (16, 17 et 18 juin 2017) et lors des journées européennes du patrimoine (16 et 17 septembre 2017).

La contribution financière du Département à l'EPCC s'est élevée à 1,6 M€ en 2017, soit environ 60 % de son budget principal.

L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-RIQUIER BAIE DE SOMME

Propriétaire des locaux, le Département de la Somme a en confié la gestion et l'exploitation à l'association « Abbaye royale de Saint Riquier Baie de Somme » en 2013. Labellisé « centre culturel de rencontre », le site propose différentes activités : visites guidées, expositions temporaires, résidences d'artistes, médiations auprès des jeunes publics, concerts de musique (notamment le « Festival de Saint Riquier » qui se déroule début juillet).

La contribution financière du Département (près de 2 M€ par an) représente plus de 80 % du budget de fonctionnement.

L'année 2017 a été une année particulière avec une activité réduite du fait des difficultés financières importantes rencontrées par l'association. Le Département a décidé de reprendre en gestion directe le site depuis le 1er janvier 2018.

L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE À PÉRONNE

L'Historial de la grande guerre a été créé par le Département de la Somme en 1992 dans le cadre du réaménagement du château médiéval de Péronne. Son exploitation a été confiée à une association par un contrat de délégation de service public, le Département restant propriétaire des locaux et des collections.

En 2017, 75 600 visiteurs ont été comptabilisés sur le site de Péronne, auxquels il faut ajouter les 26 300 visiteurs du musée de Thiepval, construit en 2016 par le Département à côté du centre d'accueil du mémorial britannique (150 000 visiteurs par an, dont 2/3 de britanniques) et également géré par l'association.

La dotation annuelle du Département à l'association représente 1,5 M€, soit environ 50 % de son budget.

Les Archives départementales

Créées sous la Révolution, en 1796, les Archives départementales exercent des missions aujourd'hui définies par le Code du patrimoine (livre II). Elles procèdent à l'évaluation et à la collecte des documents d'intérêt historique produits principalement par les services publics (Préfecture, Conseil départemental, juridictions, notaires, communes, ...), mais aussi par des personnes physiques ou morales relevant du droit privé (personnalités, familles, entreprises, associations). En complément de cette mission de collecte, les Archives départementales ont pour rôle :

- D'assurer la bonne conservation des documents qui leur sont confiés, principalement grâce à des conditions de température et d'humidité contrôlées et à une protection efficace contre les risques de dégradation matérielle (poussière, eau, feu, insectes, moisissures, vols).
- De classer et d'inventorier les documents conservés afin de mettre à la disposition des chercheurs les instruments de recherche qui leur permettront d'identifier les sources qui les intéressent.
- De communiquer les archives au public, soit sous forme de documents originaux dans la salle de lecture des Archives départementales (accessible gratuitement du lundi au jeudi), soit sur internet pour les archives qui ont été numérisées et qui sont libres de droits.
- De mettre en valeur les archives, par des publications, des expositions, des animations en direction de différents publics (travail avec les scolaires au sein du service éducatif, ou avec des groupes et associations, actions destinées au grand public).
- De conseiller les administrations et les collectivités afin de déterminer la durée pendant laquelle leurs documents doivent être gérés à des fins juridiques ou administratives et, au terme d'une sélection, ce qui doit être conservé définitivement afin de constituer sur le long terme la documentation historique de la recherche.

Budget 2017 : 214 800 €.



© C. Bazn Cd80



© C. Bazn Cd80

Dans le cadre budgétaire, gestion des dispositifs suivants :

- Aide à la gestion et à la conservation des archives des communes et de leurs groupements.
- Enrichissement et conservations des fonds et collections des Archives départementales.
- Diffusion et valorisation des archives.

✓ **Éléments d'activité :**

Malgré la période de travaux (premier semestre 2017), les actions de conseil en archivage auprès des administrations, de traitement (conservation, restauration, classement, numérisation) et de valorisation des archives auprès d'un large public ont été poursuivies en 2017.

▶ **Aide à l'archivage auprès des administrations :**

- 98 séances de formations dispensées (5 en 2016).
- 358 visites dans les services (436 en 2016).
- 16,9 km de documents papier (ne présentant aucun intérêt historique) ont été éliminés réglementairement avec l'accord des Archives départementales (9,6 km en 2016). Dans le même cadre, les Archives départementales ont délivré des visas d'élimination pour 161 gigaoctets de données publiques (94 Go en 2016).

▶ **Numérisation du patrimoine archivistique :**

- 14 278 pages de textes et images numérisées en interne (11 096 en 2016).

▶ **Conservation et restauration du patrimoine archivistique :**

- 387 mètres linéaires d'archives conditionnées (577 mètres en 2016).
- 172 pièces (dont 67 sceaux de la période médiévale) restaurées (262 en 2016).

▶ **Accueil du public :**

- Orientation du public dans les fonds d'archives : 732 réponses à des demandes de recherche (642 en 2016).
- Salle de lecture : 11 306 communications de documents (9 802 en 2016) pour 958 lecteurs inscrits (599 en 2016).
- 2 168 personnes (2 760 en 2016) ont bénéficié des actions culturelles proposées par les Archives départementales (conférences, lectures d'archives, etc.).
- Maintien d'un haut taux de fréquentation du site internet créé en 2010 (plus de 7 millions d'archives en ligne) : 141 109 visiteurs (140 562 en 2016) ont parcouru 40,5 millions de pages (40,9 millions en 2016) lors de 555 186 visites (573 639 en 2016).
- Les activités pédagogiques variées ont permis à 3 747 élèves (3 702 en 2016) de participer à des ateliers in situ, alors que les Archives n'ont disposé que d'une seule salle pédagogique jusqu'en juin 2017.

A noter également en 2017 :

- Fin des travaux de réhabilitation du bâtiment "historique" rue Saint-Fuscien (bureaux, locaux pour le traitement des documents, salles d'accueil de groupes, locaux d'exposition) et regroupement de l'ensemble de l'équipe sur un seul site (Saint-Fuscien). Fin des 2 années de chantier d'extension et de restructuration (2016 : fin de la construction du nouveau bâtiment de stockage à Dury et de l'extension destinée à l'accueil du public sur le site de Saint-Fuscien).
- Inauguration du bâtiment historique de la rue Saint-Fuscien (15 septembre 2017) après la fin des travaux de restructuration et à l'occasion de la présentation de l'exposition "Changements d'adresse, histoire des lieux de conservation des Archives de la Somme de 1796 à nos jours".
- Début du transfert des fonds dans la nouvelle annexe de Dury, après stabilisation des conditions climatiques dans les magasins de conservation.
- Action culturelle : les séances de lectures d'archives (en partenariat avec la compagnie théâtrale Correspondance) ont été organisées, pour la plupart (7 sur 8), "hors les murs" dans les territoires, pendant les travaux de restructuration du site de la rue Saint-Fuscien.

- Dans le cadre des manifestations programmées à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, organisation à Abbeville du colloque "Soigner les combattants", en partenariat avec l'université et les Archives municipales d'Abbeville (10 novembre 2017).
- Présentation des nouveaux locaux des Archives départementales (Dury et Saint-Fuscien) : accueil d'une délégation de 5 archivistes chinois de la ville de Suzhou (province de Jiangsu).

La Bibliothèque départementale

La Bibliothèque départementale de la Somme est un service du Conseil départemental. Elle participe à la politique de décentralisation culturelle par la diffusion de livres et de documents sonores dans tout le département, par le conseil en création et gestion de bibliothèques publiques, par l'organisation de la formation initiale et permanente des personnels bénévoles et professionnels de son réseau, et par l'organisation d'activités culturelles (expositions, lecture à voix haute, animations littéraires, résidences d'auteurs, etc.). La Bibliothèque départementale de la Somme dispose d'un site à Amiens de 1200m² et d'une antenne à Saint-Riquier de 600m² (dont seulement 125m² sont dédiés à la vocation départementale de la bibliothèque).

Budget global 2017 : 280 000 €



© C. Bazin Cds80

✓ Le prêt – les chiffres clefs

La Bibliothèque départementale de la Somme a prêté 103 268 documents et supports d'animation en 2017.

▶ Les prêts comprennent :

- 73 426 prêts aux bibliothèques ouvertes du réseau
- 29 842 prêts directs aux dépositaires et aux particuliers dans les sites d'Amiens et Saint-Riquier.

▶ Les prêts par support :

Livres adultes :	28 963	BD et Mangas :	11 799
Livres jeunesse :	41 710	Livres audio :	1 964
CD :	14 717	DVD :	1 706
Autres supports :	2 409		

Actuellement, 230 079 documents de la Bibliothèque départementale de la Somme sont répartis dans le réseau (sur un stock total de 544 000 éléments, dont 461 000 livres, 77 000 CD/DVD/livres audio et 6 000 documents divers d'animation).

✓ Les supports d'animation :

- Avec 138 expositions disponibles, la Bibliothèque départementale de la Somme a procédé à 201 prêts d'expositions dans les bibliothèques, CDI des collèges et autres points de service.
- 167 prêts de kamishibai (pour une collection de 316 histoires). Les prêts se sont essentiellement concentrés sur les nouveautés.
- 77 prêts de racontes tapis et tapis narratifs, pour une collection de 33 supports.
- 752 de jeux, pour une collection de 539 jeux répartis en 26 malles. Le chiffre est en hausse par rapport à 2016, ce qui s'explique par la réorganisation du secteur animation en octobre 2016.

✓ Tablettes :

Service proposé depuis juin 2014 aux bibliothèques de niveau 1 et 2 dont le personnel a été formé. En 2017, 16 prêts de malles (chaque malle contient 5 tablettes) ont été effectués dont 3 prolongations.

✓ **Formation des bibliothécaires :**

Au cours de l'année 2017, 381 personnes (professionnels et bénévoles) ont participé aux 22 journées de formation organisées par la BDS.

✓ **Le réseau départemental de lecture publique :**

Au total la Bibliothèque départementale de la Somme est présente dans 171 communes.

Le réseau est animé par 101 professionnels des bibliothèques et 257 bénévoles (dont 154 non formés).

✓ **Les services de la BDS :**

- Accueil à la bibliothèque départementale du lundi au vendredi : 38 rendez-vous sur place.
- Service navette mensuel: 35 navettes ont circulé pour acheminer 11 371 documents.
- Service navette animation hebdomadaire : 79 navettes ont circulé pour acheminer les prêts de supports d'animation
- Tournées de bibliobus :
 - Bibliobus et Musibus Amiens : 76
 - Bibliobus saint Riquier : 53

✓ **Activités culturelles :**

Outre le prêt de malles thématiques de livres, de raconte-tapis, de kamishibai ou d'expositions littéraires, la BDS a organisé en 2017 :

- Opération d'été « Éclats de lire en Somme ». La participation des jeunes est de 333, répartis sur tout le territoire (122 en Picardie maritime, 130 dans le Grand Amiénois, 81 en Pays de Santerre Haute Somme).
- Opérations d'animations avec le BD Bus :
 - Opération BD bus en vacances : 1 atelier BD qui a touché 7 adolescents en grande difficulté à la Maison des Adolescents d'Amiens.
 - Participation au Rendez-vous de la BD d'Amiens (sur 1 jour).
 - Participation aux salons du livre du département (Pays du coquelicot sur 2 jours).
- Atelier Stop motion sur tablettes à la Bibliothèque de Beaucamps-le-Vieux
- Résidences d'écrivains et ateliers d'écriture.
- Opération « Des parents, des bébés, un livre ».
- Suivi et accompagnement de la thématique lecture et oralité du PAC 80 et notamment 8 interventions du BD Bus.
- Concours écriture des collégiens - « En faire toute une histoire » édition 2016-2017.
- Accompagnement des salons du livre dans le département (Péronne, Pays du Coquelicot, Abbeville).

LES FAITS MARQUANTS 2017

- ➔ Équipement et ouverture de la cuisine centrale César Franck à Amiens destinée aux liaisons froides vers 6 collèges.
- ➔ Expérimentation de la mutualisation des agents de maintenance dans 2 secteurs de collèges.
- ➔ Étude sur une nouvelle sectorisation des collèges d'Amiens Sud.
- ➔ Transfert à la Région de la compétence « transport », le 1^{er} septembre 2017.
- ➔ Appel à projets « Sports de nature collégiens 80 », destiné à soutenir les équipes éducatives des collèges dans leurs projets de pratique d'activités physiques de pleine nature, pour l'année scolaire 2017-2018.
- ➔ Première édition de l'appel à projets « Sport et solidarités », permettant de soutenir les initiatives des associations sportives en direction des publics défavorisés. 17 projets ont été financés.
- ➔ Projet de reprise en gestion directe par le Département du centre culturel de Saint-Riquier suite aux difficultés financières de l'association gestionnaire. La reprise est effective au 1^{er} janvier 2018.
- ➔ Inauguration du bâtiment historique des Archives (rue Saint-Fuscien) le 15 septembre 2017 après la fin des travaux de restructuration et à l'occasion de la présentation de l'exposition « Changements d'adresse ».
- ➔ La Bibliothèque départementale de la Somme, seule Bibliothèque départementale retenue pour l'Appel à Projets « Action culturelle et Langue Française 2017 /2018 » avec son projet « Le facile à lire, levier dans la lutte contre l'illettrisme » .

Le développement des territoires

Le Département a fait le choix, en 2015, de poursuivre une politique volontariste d'appui aux EPCI et aux communes. La politique de développement des territoires mise en œuvre par le Département s'inscrit dans le double objectif de :

- développer des démarches transversales et territoriales adaptées aux réalités et spécificités locales,
- favoriser des aménagements attractifs et équitablement répartis dans l'espace, respectueux de l'environnement et garantissant à chacun l'accès aux besoins fondamentaux et le « bien vivre ensemble ».

Le budget global consacré à ces actions en 2017 représente 23,6 M€

L'appui aux territoires

La Direction de l'appui aux territoires de la DGA Développement de la personne et des territoires est chargée de la mise en œuvre de la politique territoriale souhaitée par l'Assemblée départementale. Dans ce cadre, elle accompagne les collectivités locales dans le montage de leurs projets. Par ailleurs, la direction assure le suivi des programmes et des opérations structurantes relevant de sa compétence.

Budget global 2017: 14,7 M€

Par ailleurs, la loi NOTRe du 7 août 2015 instaure un Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

LE SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental en y associant les collectivités locales de juillet 2016 à juillet 2017, le SDAASP 80 définit pour 6 ans un programme d'actions pour conforter l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et développer les mutualisations des services sur l'ensemble du territoire de la Somme.

Il a été validé par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 18 décembre 2017 et arrêté par le Préfet le 22 décembre 2017.

La stratégie de la Somme dans le cadre du SDAASP pour les 6 années de mise en œuvre à venir s'appuie sur 4 orientations :

- garantir un maillage des services de proximité marchands et non marchands,
- agir en faveur de l'accès aux droits et à la santé pour tous les sommiens,
- faire du numérique un outil d'amélioration de l'accès aux services,
- faciliter l'accès à la mobilité pour tous.

Ces orientations ont été traduites en 13 fiches programme, elles mêmes déclinées en propositions d'actions qui relèvent de différentes maîtrises d'ouvrage (l'État et le Département ont la responsabilité du schéma mais ne sont pas les maîtres d'ouvrage principaux).

✓ La politique territoriale 2017-2020 :

Doté de 35 M€ votés en autorisations de programmes, la politique territoriale 2017-2020, se décline en 2 dispositifs :

- une contractualisation avec les EPCI,
- un dispositif communal destiné aux communes de moins de 1 000 habitants.

► La contractualisation :

Le Département s'est engagé à consacrer 24,5 M€ aux dotations contractualisées avec

- Valoriser et développer les activités et atouts de la Somme,
- Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents.

Cette dotation est structurée en une part fixe mobilisable sur les objectifs arrêtés par le Conseil départemental et en 3 parts de « bonifications » accessibles dès lors que les collectivités locales développent des actions dans 3 grands domaines : l'insertion, l'autonomie et la culture.

2 millions d'euros viennent par ailleurs compléter cette dotation au titre du « complément loisirs et sports de nature » destinés aux territoires qui s'investissent au côté du Département pour faire des loisirs et sports de nature une filière de développement touristique en Somme.

Les 16 contrats de territoires ont été validés au dernier trimestre 2017 et 1 253 169 € de subventions ont été engagés au titre de la contractualisation avec les EPCI, dont 429 682 € pour le « complément loisirs et sports de nature ».

► Le dispositif communal :

Lors de sa séance consacrée au vote du budget supplémentaire 2016, le Conseil départemental a choisi de maintenir son soutien financier aux communes et a mis en place un dispositif spécifique pour celles de moins de 1 000 habitants doté d'une enveloppe de 5,5 M€.

Il confirme ainsi, au-delà de ses politiques sociales, son rôle essentiel en tant qu'acteur des solidarités de proximité.

La délibération du 12 octobre 2016 en a validé les modalités et lors de la session consacrée au vote du budget primitif 2017, les règles de financement ont été complétées et la liste des dépenses non éligibles approuvée.

191 dossiers ont été validés en 2017 et 1 327 717 € mobilisés soit 25 % de la dotation.

✓ **Les schémas et plans :**

► Le schéma des équipements aquatiques structurants :

Validé en 2010, il définit le cadre de l'intervention du Conseil départemental et liste les projets prioritaires compte tenu de la nécessité de réhabilitation de ces équipements et de l'impact sur la pratique scolaire. Sept projets ont été retenus pour un montant total de subvention de 9 750 000 € et la programmation s'organisait initialement sur une durée de 9 ans.

En 2017, sur les 5 opérations engagées pour un montant global de subvention de 6 750 000 €, 4 sont terminées : Aqu'ABB à Abbeville et O2 Falaises à Mers/Le Tréport ainsi qu'Aqua'Soa à Croixrault (ouverture le 2 mai 2017) et O2 Somme à Péronne (ouverture le 16 décembre 2017). L'équipement de la CCOM Nièvre et Somme à Flixecourt devrait ouvrir en 2019.

L'achèvement des opérations inscrites au schéma (Ville de Roye et CC Territoire Nord-Picardie à Doullens) s'effectue dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020 en parallèle à la mise en place des contrats de territoires avec une enveloppe de 3 M€.

Le projet de la Ville de Roye a été validé par la Commission Permanente du 3 avril 2017 et l'ouverture de l'équipement est prévue en juin 2018. Le projet de la CCTNP à Doullens doit débiter au 1^{er} semestre 2018 pour une ouverture en décembre 2019.

► Le plan départemental des maisons pluri-professionnelles de santé (MSP) :

Également validé par l'Assemblée départementale début 2011, doté d'un budget de 1 000 000 €, il s'est terminé le 31 décembre 2015. Il a permis le financement de 11 projets.

Deux équipements sont encore en cours de construction : la MSP de Contoire-Hamel doit ouvrir en juin 2018 et celle de la CCOM du Vimeu à Woincourt fin 2018.

✓ **Les opérations structurantes :**

En 2017, 3 opérations structurantes, revêtant pour le Département un caractère et des enjeux exceptionnels sont encore en cours de réalisation :

- Le projet HUB de stockage électrochimique de l'énergie d'envergure internationale porté par le Laboratoire de Réactivité et de Chimie des Solides de l'Université Picardie Jules Verne (4 180 602 €).
- Le projet universitaire sur le site de la Citadelle d'Amiens inscrit au contrat complémentaire n° 2 du Contrat de Projets État-Région Picardie 2007-2013 (5 M€).
- La réhabilitation du Musée de Picardie (3 M€).

✓ **Syndicat Mixte Baie de Somme Littoral Picard :**

Afin d'assurer un développement et un aménagement cohérent de la baie de Somme et du littoral, tout en garantissant la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, paysager et naturel, le Département s'implique toujours fortement au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP).

Le Département poursuit en 2017 les réflexions sur les projets suivants :

- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) : il constitue une approche nouvelle, sur le long terme, de la gestion du trait de côte et du développement du territoire de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie qui permet de définir une stratégie partagée de gestion des inondations et un plan d'actions adapté. La convention-cadre de la stratégie littorale signée en septembre 2016, définit le cadre d'intervention 2016-2021.
- Étude stratégique pour la restructuration urbaine d'Ault visant à la relocalisation des activités et des biens (redéploiement de l'espace public en fonction du recul du trait de côte) et ZAC du Moulinet avec la 1ère phase des travaux du nouveau quartier, en retrait des zones à risques, avec le démarrage des travaux d'aménagement paysager des espaces publics.
- Gestion des milieux naturels et de l'accueil du public sur les espaces naturels (développement de la qualité d'accueil et d'offres des sites touristiques, en lien avec la nature et l'écotourisme, en recherchant une hausse du chiffre d'affaires et une amélioration de la productivité sur chaque site).
- Plan vélo côte picarde en lien avec la Véloroute Voie Verte et notamment en 2017, les travaux de reconversion de la Route Blanche en voie verte à Cayeux-sur-Mer.
- Renouvellement du label "Grand Site de France" : dossier examiné favorablement par la Commission Départementale de la Nature, des Sites et Paysages le 17 octobre 2017 – passage devant la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages en avril 2018.

Une convention annuelle fixe les modalités du concours financier apporté par le Département au Syndicat mixte. En 2017, l'autorisation de programme inscrite pour la mise en œuvre du programme d'investissement est de 500 000 €.

L'attractivité du territoire et le développement agricole et touristique

Après avoir joué un rôle important dans le développement économique des territoires, les Départements ont vu leur place dans ce domaine se réduire considérablement du fait de la suppression de la clause de compétence générale par la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Le Conseil départemental a redéfini ses actions qui s'orientent désormais en faveur du soutien aux activités en milieu rural, de la promotion et de l'aménagement du territoire par le soutien aux grands projets d'infrastructures, du développement des filières agricoles et agroalimentaires et enfin du renforcement de l'attractivité du territoire et du développement touristique.

Budget global 2017: 6,4 M€

✓ **Le développement des territoires ruraux :**

Garant des solidarités territoriales, le Département doit jouer un rôle important dans le maintien et le développement des services et des équipements ruraux, avec le double objectif de créer de l'emploi et d'améliorer leur accessibilité aux habitants.

- Accompagnement des collectivités locales à la fois dans des études et dynamiques collectives en faveur du maintien du tissu économique de proximité et dans les investissements liés à la création de services marchands : 3 projets de création de commerce de proximité accompagnés pour un montant global de 118 124 €.
- Participation du Conseil départemental dans le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Albert-Picardie (SMAAP): en 2017, le Département a réduit sa participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, qui a évolué dans ses statuts, avec l'entrée d'Amiens Métropole comme nouvel actionnaire aux côtés des deux membres fondateurs que sont le Département et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

L'essentiel des opérations d'investissement a porté sur le réaménagement d'un taxiway, la première tranche du réaménagement de l'aérogare et la construction d'un hangar. Concernant l'activité, plus de 1 200 mouvements (atterrissages ou décollages) toutes activités confondues (fret, transport de passagers, aéro-clubs, écoles de pilotage, armée, vols privés, ...) ont été enregistrés à l'aéroport. Sur ce total, l'aviation d'affaires, créneau très porteur et offrant des perspectives de recettes très importantes, est devenu le cœur de l'activité de l'aéroport avec plus de 800 mouvements.

✓ Le soutien à l'agriculture :

Les actions du Département sont basées sur des partenariats avec différents organismes agricoles et sur des aides aux investissements pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. La Somme est le 1er Département des Hauts de France à avoir signé en 2016 une convention de partenariat avec la Région Hauts de France pour la mise en œuvre d'aides aux investissements en faveur des entreprises des filières agricole et halieutique.



© C. Bazin Cd80



© Ph. Sergeant Cd80

Les actions menées en 2017:

- Soutien à la filière élevage : 20 exploitations accompagnées pour un montant global d'aide de 279 725 €.
- Aide à la diversification des activités : 20 exploitations accompagnées dans leurs projets de diversification à la ferme, 2 projets de création d'unités de méthanisation à la ferme soutenus.
- Accompagnement de la filière agroalimentaire : 3 entreprises aidées en 2017 (23 nouveaux emplois prévus dans les 3 ans).
- Aides au développement des circuits courts, soutien au développement de la démarche "Somme Produits Locaux", notamment sur le recours à la production locale dans les cantines des collèges, les établissements médico-sociaux, la restauration collective et les particuliers. La sensibilisation des établissements médico-sociaux à la démarche a été poursuivie en 2017 : 3 forums professionnels et un marché de producteurs organisés.
- Valorisation de l'agriculture et de la ruralité.
- Accompagnement des agriculteurs en situation fragile (dispositif de soutien portant sur un accompagnement technique, social ou de médiation).

- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des agriculteurs pour réduire l'usage des intrants en agriculture, accompagnement pour l'installation ou la conversion en agriculture biologique. Le Département a apporté une contribution et a approuvé le Plan régional de développement de l'agriculture biologique 2017-2021 élaboré par l'État et la Région Hauts-de-France.
- Évolution des techniques culturales avec le soutien au projet de ferme agro-écologie 3.0 à Aizecourt le Haut : co-organisation de la première édition de "l'E-Day" avec la Chambre d'Agriculture 8 juin 2017. L'ambition de cet événement était de faire découvrir aux visiteurs les différents travaux de la Ferme 3.0 mais aussi de leur permettre de découvrir les technologies agricoles de demain et de repartir avec des solutions adaptées à leurs besoins : 40 exposants et 600 visiteurs ont participé à cet événement.
- Soutien à l'innovation agricole avec le lancement d'un nouveau dispositif sous forme d'appel à projets dénommé "Som'Innov'Agri" qui a pour objectif de permettre aux agriculteurs de développer ou expérimenter une innovation sur leur exploitation : 5 projets lauréats.
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

✓ L'aménagement foncier :

La loi de développement des territoires ruraux, du 23 février 2005, a transféré la compétence « aménagement foncier » de l'État vers les Départements. Dans ce cadre le Département de la Somme assure notamment :

- La réalisation d'opérations d'aménagement foncier afin de limiter l'impact de certaines infrastructures sur l'agriculture: 6 opérations d'aménagement foncier rural en cours.
- La reprise de la procédure d'aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe suite à la reconfiguration du projet : 105 communes concernées, 9 000 propriétaires, 700 exploitants. Le 4 avril 2017, la Commission Intercommunale Interdépartementale d'Aménagement Foncier (CIIAF) a validé le projet de périmètre, le mode d'aménagement foncier et les prescriptions environnementales.

✓ Le soutien au tourisme :

La Somme possède un réel potentiel touristique qu'il y a lieu de mettre en valeur et de promouvoir. Le Département de la Somme s'est engagé dans ce sens par le biais de différentes actions :

- Le soutien au développement des activités, manifestations et infrastructures touristiques : dans ce cadre, le Département apporte son soutien financier aux équipements touristiques existants les plus structurants et qui drainent chaque année de nombreux visiteurs (chemins de fer de la Baie de Somme et de la Haute-Somme par exemple). Des aides sont également apportées à différents partenaires afin de valoriser l'offre touristique.



© C. Bazin Cd80

En 2017, afin de permettre le développement du Chemin de Fer de la Baie de Somme, la seconde tranche des travaux de réfection de la ligne Noyelles-Le Crotoy a été engagée. Le Département a financé ce projet à hauteur de 1,5 M€.

- La valorisation des bâtiments et sites à caractère touristique inscrits dans son patrimoine immobilier.
- La promotion de la "Destination Somme" : le Département y contribue par le soutien financier qu'il apporte à l'ADRT "Somme Tourisme" (1 534 250 € en 2017).
- Le soutien et l'accompagnement à la conduite de projets tels que le réseau de « Bistrot de pays de la Somme » ou le développement du réseau de guides nature de l'association Qualinat. En 2017, un appel à projets a été lancé pour développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme : 15 dossiers retenus pour une enveloppe globale de 542 846 €.
- La mise en place d'une nouvelle mission de prospection d'investisseurs touristiques permettant de valoriser des sites à potentiel et de détecter des projets de création et de reprise de structures hôtelières et de loisirs sur le département.

Le Département a assuré également la gestion de la Maison de la Somme qui a fermé ses portes en octobre 2017 (environ 5 000 visiteurs en 2016).

L'environnement et les énergies

La note stratégique « Orientations du Conseil départemental de la Somme en matière d'environnement 2015-2021 » a été validée en novembre 2017 sur les deux axes : biodiversité-espaces naturels sensibles-eau, et énergie-climat-qualité de l'air.

Budget global 2017: 2,5 M€

✓ Biodiversité, Espaces naturels sensibles, Eau :

En 2017, le renforcement du réseau des ENS est ciblé afin de constituer un réseau représentatif du patrimoine naturel et paysager du département et de le rendre accessible au plus grand nombre. Cela se traduit par 110 sites ENS préservés et valorisés sur 7 700 ha (1,2% du territoire) dont le foncier est majoritairement public. Les différents usages (chasse, pêche, agriculture, tourisme, ...) y sont exercés en équilibre avec les milieux naturels.

Le soutien aux projets portés par les acteurs du territoire a donné lieu à 3 nouvelles zones de préemption créées en délégation aux communes. Le financement d'opérations portées par les EPCI, l'EPTB Somme-Ameva dans le cadre du Plan Somme 2 et par les deux EPTB Authie et Bresle ont été poursuivies en 2017. Et les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) sur la vallée de la Somme ont été étendues à 5 cours d'eau.

Un accueil du public a été dynamisé suite aux aménagements réalisés sur les propriétés ENS du Département : près de 20 400 visiteurs sur 6 mois sur les 3 sites (Érondelle, ENS autour de Samara et marais des Cavins) qui sont ouverts librement au public. Près de 5 000 élèves des cantons de Corbie, de Péronne et Abbeville, ont bénéficié d'un projet pédagogique sur les propriétés départementales en ENS. Les journées européennes du patrimoine ont vu 232 participants sur les ENS d'Érondelle et du marais de Tirancourt, en partenariat avec l'EPCC Somme-Patrimoine, et celui des étangs de La Barette en partenariat avec l'OT du Val de Somme. 4 délégations de partenaires des Hauts-de-France et une délégation nationale ont visité le chantier-pilote de la frayère à brochets à La Chaussée-Tirancourt, et une journée de sciences participatives a été organisée par la fédération des pêcheurs sur le site.

L'année 2017 a surtout été marquée par la reconnaissance internationale des vallées de la Somme et de l'Avre portée par le Département avec l'obtention du label RAMSAR le 18 décembre 2017, au même titre que la Baie de Somme.

Les missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement des eaux usées) du SATEP, du SATESE et du SATANC se sont poursuivies dans le cadre de la convention de délégation conclue avec l'EPTB-AMEVA en 2017 pour 3 ans. Ces missions sont menées en synergie avec les autres champs de compétence dans le domaine des rivières et en tant que porteur des deux SAGE : Haute Somme et Somme Aval et cours d'eau côtiers.

En 2017, le SATESE (assainissement collectif) est intervenu en suivi auprès de 67 stations d'épuration, soit 68% du total. 139 contrôles ont été réalisés avec un taux de conformité de 90%. Le SATANC (assainissement non collectif) a assuré son rôle d'animation en organisant deux réunions d'information pour les 22 SPANC du bassin versant. Le SATEP (adduction d'eau potable) a assuré des missions de suivi technique des captages, réservoirs ou réseaux auprès de 36 services d'eau potable éligibles.

✓ Énergie, climat et qualité de l'air :

Ces actions recouvrent de nombreux domaines (bâtiments, voirie, achats, véhicules, ressources naturelles, éducation à l'environnement, précarité,...) dans lesquels le Département a toute légitimité pour agir sur les charges de fonctionnement et améliorer son exemplarité.

L'actualisation du Bilan Carbone® « patrimoine et services » a mobilisé 22 agents, représentant 18 services de la collectivité. Pour l'année 2017, 55 350 tonnes équivalent CO₂ ont été émises, soit une augmentation de l'ordre de 3 %, à périmètre équivalent. Le bilan sur le périmètre strictement réglementaire, au sens du bilan des émissions de gaz à effet de serre - Loi Grenelle II, est quant



© Ph.Sergeant Cd80

à lui très positif avec une baisse de l'ordre de 17% des émissions de gaz à effet de serre, et une trajectoire en cohérence avec l'atteinte du facteur 4 d'ici à 2050 : 23 100 tonnes équivalent CO₂ en 2016 contre 27 900 tonnes équivalent CO₂ en 2014. Ce périmètre comprend les consommations directes d'énergies du Conseil départemental (carburants des véhicules, chauffage des bâtiments, ...) et les consommations d'électricité dans les bâtiments.

Au cours de cette année 2017, le plan d'actions de la stratégie bas-carbone 2017-2021 a été validé avec 17 actions en faveur de la transition énergétique. Le plan d'actions de la démarche de prévention de la qualité de l'air intérieur a été lancé dans les collèges. Ainsi, ont été proposés, un guide technique, une synthèse, une exposition de 6 panneaux et un plan de 10 fiches-actions s'articulant autour de trois axes de progrès : connaître la réglementation et les enjeux, expertiser, sensibiliser et communiquer.

L'appui aux services rédacteurs de marchés pour l'intégration d'exigences environnementales quantifiables et évaluables s'est poursuivie en 2017 avec une évaluation de la mise en œuvre des clauses environnementales en vue de proposer des préconisations et des outils concrets à mettre à disposition des services. Ainsi 26 marchés ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique : rénovation et restructuration des CDER, papier, enveloppes, travaux dans les collèges, transports de colis pour le laboratoire départemental, produits de marquage routiers, ...

Les 50 affiches énergie-eau-carbone ont été actualisées et ont été organisées : 6 sessions de formation à la maîtrise de l'énergie concernant 58 agents départementaux des collèges et une réunion à destination des principaux et gestionnaires des collèges pour les informer de la démarche de prévention sur la bonne gestion de l'air intérieur.

80 enfants ont été sensibilisés à la qualité de l'air intérieur lors du forum à la citoyenneté « EtToutVie » organisé par Amiens Métropole en juin 2017. L'opération « Stop au gaspillage » dans 3 collèges encadrés par le CPIE a eu lieu à Bray sur Somme et Sagebien à Amiens, et la mission d'accompagnement pour pérenniser et développer la pratique du compostage dans les collèges a été poursuivie.

Le laboratoire départemental d'analyses

Les rôles et les missions du Laboratoire Départemental sont la santé publique vétérinaire, la qualité et le développement durable des filières agro-alimentaires et la préservation de l'environnement.

L'activité actuelle se répartit sur trois unités techniques (la santé animale, la microbiologie des aliments et la chimie des aliments) et un service spécialisé dans des prestations associées au service des clients (formation, audit, conseil en sécurité sanitaire des aliments).

La compétence technique du laboratoire est attestée depuis 2000 par le diplôme d'accréditation délivré par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).



© C. Bazin Cc80

Le laboratoire est accrédité selon la norme NF en ISO/CEI 17025 du COFRAC sur les programmes d'accréditation suivants :

- Analyses microbiologiques des produits et environnement en agroalimentaire.
- Essais et analyses en immuno-sérologie animale.
- Bactériologie animale.
- Biologie moléculaire (méthode PCR).
- Analyses de dépistage par tests rapides des ESST.
- Règlement d'exécution (UE) 2015/1375 de la commission du 10/08/2015, méthode de référence pour la recherche de trichines.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 1,7 M€.

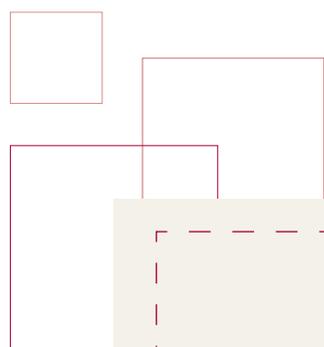
✓ Activités 2017 :

L'activité du laboratoire est mesurée par le nombre total d'analyses réalisées annuellement dans les différents secteurs techniques. En 2017, le laboratoire a effectué près de 228 000 analyses dans le cadre de demandes officielles, d'autocontrôles ou de demandes de diagnostic. L'activité 2017 baisse légèrement par rapport à celle de 2016 (-1%).

L'année a été marquée par la mise en œuvre de la phase opérationnelle de la mutualisation (Somme, Pas de Calais, Nord) avec notamment la réalisation de nombreux groupes de travail pour la mise en commun de trois fonctions supports : qualité/métrologie, achats et comptabilité analytique.

LES FAITS MARQUANTS 2017

- ➔ Présentation de la Politique territoriale 2017-2020 dans chaque EPCI au cours du 1^{er} semestre 2017 puis élaboration des 16 contrats de territoire validés en commission permanente au dernier trimestre 2017.
- ➔ Finalisation du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Somme (SDAASP 80) conjointement avec l'État (arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017).
- ➔ Participation financière du Département au financement de l'appel à projets 2017 du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles.
- ➔ Organisation d'un "Marché de producteurs » lors de la manifestation Plaine en Fête le 13 septembre 2017 à Croixrault, en collaboration avec les Jeunes agriculteurs et la Chambre d'agriculture de la Somme : 15 producteurs et 12 000 visiteurs ont participé à cette manifestation.
- ➔ Reconnaissance internationale des vallées de la Somme et de l'Avre portée par le Département avec l'obtention du label RAMSAR le 18 décembre 2017, au même titre que la Baie de Somme.
- ➔ Lancement du plan d'actions de la démarche de Prévention de la qualité de l'air intérieur dans les collèges.



Annexes

Les activités support

Les finances et la commande publique

La direction des finances et de la commande publique est chargée d'une part de concevoir et de mettre en œuvre la politique budgétaire et financière du Conseil Départemental et, d'autre part, d'organiser la commande publique dans le respect des dispositions réglementaires et d'optimiser les achats du Conseil Départemental.

✓ Quelques éléments 2017 :

- Préparation des budgets primitifs pour la collectivité (principal et annexes).
- 7 622 bordereaux de mandat et 1 468 bordereaux de titres transmis à la paierie départementale.
- 13 procédures d'appel d'offres lancées.
- 109 marchés notifiés.
- 42 procédures adaptées lancées.
- 1 714 demandes de service sur la base de connaissance.
- Mise en production de 13 extranets subvention.
- 4 670 factures dématérialisées reçues via Chorus.
- Environ 450 rapports et délibérations présentés à l'Assemblée départementale ou à sa Commission Permanente visés.
- 122 actes relevant de la Commande Publique transmis au contrôle de légalité depuis le 01/07/2017.

✓ Les achats :

En 2017, le Département a réalisé un volume d'achats extérieurs de 85 M€. 67 % de ces achats ont été effectués auprès de prestataires ou de fournisseurs situés dans le département de la Somme et 11% dans le reste des Hauts de France. Ces achats se répartissent de la façon suivante :

- Prestations de services : 28 %.
- Travaux et entretien des infrastructures : 41 %.
- Travaux et entretien des bâtiments : 20 %.
- Achat de fournitures : 11 %.

✓ Des chantiers majeurs engagés en 2017 :

- Mise en production de la plateforme Chorus Pro (système de facturation électronique au service de l'État, des collectivités et des entreprises). La dématérialisation des factures sera obligatoire à partir de 2020 pour tous les fournisseurs de la sphère publique.
- Expérimentation de la dématérialisation des factures et de la gestion du service fait dématérialisé.
- Déploiement du e-parapheur pour la gestion des marchés à l'ensemble des directions.
- Mise en œuvre de la signature électronique DG / DGA des rapports de choix des offres dans le cadre de la dématérialisation.
- Préparation de la délibération relative aux orientations générales en terme d'achats publics 2018-2021.
- Création du cadre juridique et financier de l'atelier mécanique commun CD/SDIS.

Les ressources humaines et le dialogue social

La direction des ressources humaines et du dialogue social conçoit, propose, met en œuvre et administre une politique de ressources humaines qui applique les orientations stratégiques fixées par les élus au regard des enjeux de la collectivité. Elle répond aux besoins en effectifs et compétences, développe les dispositifs en matière de santé et sécurité au travail, de politique sociale en faveur du personnel, pilote la masse salariale et la politique de déroulement de carrière, anime le dialogue social.

✓ Quelques éléments 2017 :

Les orientations stratégiques pour la politique de ressources humaines définies pour la période 2016-2020 dans le document « refondation » adopté par l'assemblée délibérante le 15 février 2016 ont été déclinées en 2017 :

1/ Les mesures du budget RH 2017

La baisse de 5 % de la masse salariale au 31 décembre 2020 par rapport au 1er janvier 2015, décidée en 2016, soit 6 M€, s'est traduite en 2017 par la baisse de 2,5 % des dépenses de rémunérations des personnels. Cette baisse repose principalement sur la mise en œuvre de la trajectoire RH et la suppression de 50 postes suite à des départs ou des fins de contrats. Par ailleurs, la collectivité a poursuivi sa politique de recrutement, au sein de ses services, de contrats aidés destinés prioritairement aux allocataires du RSA, afin de contribuer à leur insertion professionnelle en leur procurant une expérience concrète et un parcours de formation. 20 nouveaux emplois ont été créés en 2017 dans ce cadre, portant à 50 le nombre total de postes offerts.

2/ La refonte du plan de formation des personnels

Un nouveau plan de formation triennal pour la période 2018-2020 a été élaboré sur la base des travaux menés du 28 février au 12 septembre 2017 par un groupe de travail réunissant les représentants du personnel au Comité technique et l'administration.

Ce nouveau plan prend en compte les objectifs suivants :

- Permettre une prise en compte renforcée et plus précise des besoins de formation de chaque service, compte tenu des évolutions de missions et d'organisation,
- Pour chaque agent, garantir une intégration plus cohérente de chaque formation dans un parcours de carrière et de mobilité professionnelle.

3/ La mise en œuvre de la charte de la mobilité

La charte de la mobilité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 est destinée à encourager et faciliter la mobilité. Les nouveaux dispositifs adoptés ont été mis en œuvre en 2017 :

- Nouvelle bourse de l'emploi accessible directement sur la page d'accueil de l'intranet à compter du 1^{er} mars 2017,
- Formation à la conduite de l'EPI-Mobilité pour 82 cadres, avec le CNFPT,
- Développement des immersions et stages de découverte.

Au 31 décembre 2017, 361 mobilités ont été comptabilisées dont 105 liées à une initiative des agents et 256 liées à une réorganisation des services, dont 246 mobilités dans les CDER ou les MDSI.

4/ L'intégration des travailleurs en situation de handicap

La collectivité respecte l'obligation d'emploi de 6% atteint 2016, grâce aux mesures en faveur du maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap déployées dans la première convention avec le FIPHP pour la période 2013-2016. Une nouvelle convention a été signée entre le Département pour une nouvelle période de 2017/2019, suite à un avis favorable unanime du comité local du FIPHP.

5/ La modernisation de la politique sociale

Par délibération de l'assemblée départementale du 8 février 2017, des crédits cadeaux dématérialisés pour Noël, la naissance d'un enfant et l'accès à la culture ont remplacé les traditionnels chèques cadeaux papier. Par ailleurs, une action de sensibilisation des agents a été organisée sur le thème de la complémentaire santé et la prévoyance. Plusieurs mutuelles invitées ont reçu les agents lors de deux forums, organisés les 27 septembre 2017 à Abbeville et 3 octobre 2017 à Amiens.

Quelques chiffres 2017 (en cumul annuel ou au 31/12/2017) :

- Effectif total payé tous statuts confondus : 2714,
- Masse salariale totale mandatée : 119 027 459 €
- Nombre annuel d'heures supplémentaires rémunérées : 21 828,
- Nombre d'agents à temps partiel : 441,
- Nombre de télétravailleurs : 87 + 32 pour raison médicale (12 nouveaux aménagements de poste en 2017),
- Nombre annuel de jours de formation réalisés : 6 667 jours,
- Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (dernière déclaration au FIPHFP) : 173.

Les systèmes d'information et la logistique

La direction des systèmes d'information et de la logistique apporte aux autres directions un ensemble de services dans les domaines suivants : informatique et téléphonie, réseaux, mobilier, déménagements, manifestations, imprimerie, fournitures.

Elle assure également la gestion des accueils physiques et téléphoniques et du courrier.

LE PROGRAMME «DÉPARTEMENT 3.0»

Le Département s'est engagé depuis 2015 dans un programme de modernisation et de dématérialisation des procédures. 112 projets ont été identifiés : 78 projets terminés dont 32 mis en œuvre en 2017.

A noter : la déconcentration de la signature scannée pour les documents ayant vocation à être signés par les directeurs de territoires, la dématérialisation d'échanges d'information avec Pôle Emploi, du CER pour les bénéficiaires du RSA, du Projet Personnalisé de l'Enfant, la dématérialisation des supports d'entretien à la mobilité, le portail bibliothèque, la dématérialisation des supports d'astreintes, la refonte de la gestion financière, ...

✓ Éléments d'activité 2017 :

- Étude de mise en place d'une nouvelle solution de stockage des données pour avoir des outils performants permettant d'avoir les espaces nécessaires à la dématérialisation.
- Mise en place des MDSI avec amélioration des débits du réseau par le passage de fibre optique ou en augmentant les débits des liaisons louées.
- Reconfiguration des circuits de remise et de collecte du courrier postal ainsi que la réorganisation des distributions de plis en fin de mois liées à la nouvelles cartes des MDSI.
- Traitement de plus de 2 000 factures dématérialisées par le service courrier pour le rattachement sur Chorus/via grand angle et suivi de ces factures.
- Mise en place d'un logiciel de traitement du courrier (Send'track) et formation des agents de l'ensemble des directions.
- Formations réalisées pour les nouveaux utilisateurs « Oxyad courrier ».
- Approfondissement des connaissances techniques des correspondants bureautiques sur le 2^{ème} semestre pour améliorer l'assistance informatique de proximité.
- Mise en place des EGA (enveloppes de gestion autonome) imprimerie, papier pour multifonctions et courrier.

Quelques éléments chiffrés 2017 :

- Nombre de livraisons de fournitures dans les services : 2 460.
- Nombre de mandats traités : 1 270.
- Nombre de renouvellements de matériels informatiques : 265.

- Nombre d'appels au 111 (assistance informatique interne) : 7 284.
- Nombre de projets de développement informatique suivis : 64.
- Nombre de déménagements réalisés en interne : 103.
- Nombre d'interventions sur des manifestations : 104.
- Volume d'archives transférées : 68,4 tonnes.
- Nombre de dossiers traités par l'imprimerie : 949 pour 17,2 tonnes de papier.
- Nombre d'accueils physiques : 31 607.
- Nombre d'accueils téléphoniques : 165 000 appels traités.
- Volume de courrier traité sortant (siège + territoires) : 327 000 plis.

L'appui aux solidarités

La direction appui aux solidarités porte l'essentiel des fonctions support structurantes de la direction générale adjointe des solidarités et de l'insertion. Elle répond à la nécessité de disposer d'un niveau de proximité pour gérer les fonctions ressources de façon coordonnée, adaptée et efficiente en tenant compte des besoins spécifiques des professionnels du travail social.

Ses principales missions portent sur les domaines suivants :

- Assistance juridique et droits des usagers : veille juridique, conseils juridiques, gestion des contentieux devant les juridictions administratives spécialisées et délégations d'autorité parentale. Dans ce domaine en 2017 : 150 questions et 93 recours contentieux ont été traités.
- Allocation des ressources : demandes informatiques, bureautiques, gestion des mobiliers et des locaux du domaine médico-social et suivi des mouvements d'agents. En 2017 : 390 demandes via « Isilog » ont été traitées, 186 mouvements d'agents ont été suivis, 1 250 réservations de salles de réunion et 2 162 réservations de véhicules ont été planifiées.
- Développement et gestion des systèmes d'information spécifiques des solidarités : suivi des logiciels métier et des bases de données, formations, tableaux de bord, sécurisation des transferts de données avec les partenaires, expérimentations diverses dans le cadre du projet Département 3.0. En 2017, plus de 10 000 dossiers ont été créés dans le logiciel SOLIS, 4 300 interventions sur les dossiers ont été réalisées, 588 agents ont été formés à la procédure de dématérialisation du CER (contrat d'engagement réciproque) en 49 sessions différentes.
- Pilotage des finances des solidarités : participer à l'élaboration et à l'exécution du budget des solidarités.
- Accompagnement des compétences : formation, accueil des nouveaux arrivants et des stagiaires, conseil technique en travail social et échange sur les pratiques professionnelles. En 2017, poursuite de l'accueil des étudiants stagiaires en travail médico-social et organisation de 2 conférences parenthèses. La démarche d'analyse de pratiques professionnelles en prévention enfance a été lancée. Ces ateliers ont réunis régulièrement des professionnels de métiers et de lieux d'exercice différents.

La direction Appui aux solidarités a été dissoute le 1^{er} janvier 2018 et ses missions réparties entre les autres directions de la DGA Solidarités et Insertion et la DGA Ressources.

L'appui administratif et budgétaire à l'équipement

Direction support de la DGA Équipement du département, les principales missions de la direction sont :

- La rédaction des marchés publics pour les autres directions de la filière équipement, leur exécution administrative et financière, la veille juridique.
- La liquidation de la dépense.
- La gestion des autorisations d'occupation temporaire du domaine public départemental.
- La gestion des litiges et des contentieux avec les usagers.
- La gestion patrimoniale de l'immobilier du Département.
- La gestion locative de l'immobilier du Département.

✓ L'année 2017 a été marqué par :

- Le traitement du patrimoine foncier départemental (environ 5 000 parcelles) avec le transfert d'un peu plus de 700 parcelles dans le domaine public départemental.
- Plusieurs nouvelles procédures de transfert de propriété des collèges engagées.

Quelques chiffres 2017 :

- Nouveaux arrêtés de voirie : 833.
 - Immeubles vendus : 4.
 - Immeubles achetés : 1.
 - Cessions en cours : 35.
 - Renouvellements de baux : 5.
 - Collèges transférés : 3.
 - Transferts de collèges en cours : 40.
 - Marchés notifiés : 95.
- Inventaire patrimonial : 1 890 parcelles traitées.

La communication

La direction de la communication assure à la fois les activités de communication interne et de communication externe. Le volet communication interne a pour objectifs d'informer les agents du Département sur les actions menées par la collectivité, de valoriser le travail et les différents métiers et d'accompagner les agents dans leur vie professionnelle au sein de l'administration. Le volet communication externe de la direction a pour objectifs d'informer les administrés sur les actions et politiques menées, mais également de valoriser ce qui a trait tant à l'identité du département (histoire, patrimoine, traditions, manifestations) qu'à ses réussites (économiques, associatives, culturelles, sportives) et ses talents passés, actuels ou en devenir.

Quelques chiffres et activités 2017 :

En communication externe :

- Publication de 6 numéros, dont 1 supplément budget, du magazine départemental « Vivre en Somme » et ce, à 281 000 exemplaires dont 270 000 distribués dans toutes les boîtes aux lettres ;
- Administration, animation, actualisation et développement des différents sites web (somme.fr, somme-battlefields.com, somme14-18.com) dont le site somme.fr avec 534 000 connexions (+19 % par rapport à 2016) ;
- Animation et développement des réseaux sociaux Twitter et Facebook du Département avec une croissance de 31 % pour Twitter et de 43 % pour Facebook ;
- Organisation et communication de manifestations mensuelles à la résidence du Département autour des rendez-vous de la culture (en moyenne 70 personnes par événement), d'un spectacle autour des talents de la culture à la comédie de Picardie (400 personnes) et de manifestations sportives telles que la Samaritaine ;
- Organisation et communication d'événementiels des directions du Département : séminaire du développement durable, manifestation « Som'Innov'Agri », colloque « discipline positive », signature de conventions, ...
- Réalisation, montage et diffusion de vidéos pédagogiques à destination du grand public (une cinquantaine au cours de l'année 2017) ;
- Réalisation de supports de communication (affiches, flyers, recueils, ...) pour l'ensemble des directions de la collectivité ;
- Une étude de lectorat du magazine « Vivre en Somme » auprès de plus de 800 personnes ;
- Accompagnement à la réalisation et à la diffusion de l'ouvrage « Les français dans la Bataille de la Somme ».

En communication interne :

- Organisation de 4 cérémonies de départs à la retraite, de 2 cérémonies pour les lauréats de concours et de 2 cérémonies de remise de médailles ;
- Organisation des vœux au personnel départemental qui a accueilli près de 1 500 agents ;
- Avec la suppression du magazine bimestriel papier « Nous, Somme » en septembre 2017, une réorientation de la communication interne en dématérialisé avec la refonte du site Intranet (en cours), la préparation du lancement d'un web magazine (prévu pour février 2018) et la diffusion d'une newsletter mensuelle (en cours).

Les affaires juridiques

La direction des affaires juridiques a quatre fonctions essentielles : conseil et aide à la décision auprès des directions et des services, sécurisation et aide à la rédaction des actes, traitement des contentieux et relecture de l'ensemble des rapports présentés aux élus.

Par ailleurs, l'un des juristes de la direction exerce les fonctions de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des données publiques (P.R.A.D.A.), qui a notamment pour mission de veiller au respect de la loi du 17 juillet 1978 sur la communication des documents administratifs.

Enfin, la direction diffuse aux agents du Département et aux structures extérieures partenaires, une lettre d'actualité juridique à périodicité mensuelle.

Quelques chiffres 2017 :

- Demandes d'aides à la décision traitées : 305.
- Demandes d'aides à la rédaction traitées : 170.
- Dossiers contentieux traités (nouveaux ou en cours) : 110.
- Demandes de communication de documents administratifs traitées : 54.

L'année 2017 a aussi été marquée par la décision du Président du Conseil départemental du 24 octobre 2017 de rattacher à la DAJ, à compter du 1^{er} janvier 2018, le service Assistance juridique et droit des usagers de la Direction Appui aux solidarités. Si cette nouvelle organisation n'était pas encore effective en 2017, ce changement important a été anticipé de manière concertée à travers plusieurs réunions de travail conjointes. En parallèle, une réflexion a été engagée dès fin 2017 entre les deux services sur l'élaboration d'un projet de service pour la direction des affaires juridiques.

Les autres activités support

✓ La documentation :

Le service documentation met à disposition des élus et des agents la documentation professionnelle indispensable à l'exercice des compétences obligatoires du Conseil départemental.

L'équipe assure l'actualisation des ressources documentaires par l'acquisition et la gestion de 267 abonnements pour 134 titres de périodiques (dont 8 bases de données spécialisées : technique, juridique, commande publique, ressources humaines, actualité réglementaire) et par l'acquisition d'ouvrages de référence.

Pour contenir les dépenses, le service organise la circulation des périodes professionnels et d'actualité entre les services : 536 lecteurs répartis en 95 listes de circulation maintenues à jour.

Dans le cadre de la veille documentaire, le service a sélectionné et indexé dans la base de données interne 8 896 articles. Cette veille est diffusée dans les produits documentaires dématérialisés, sur le portail intranet du service documentation (9 521 connexions en 2017) et par messagerie sur liste de diffusion.

✓ **Le service aux élus :**

Le service aux Élus est chargé des conditions d'exercice des mandats des conseillers départementaux en veillant à la bonne organisation matérielle de la réalisation des missions des vice-présidents (secrétariats, déplacements officiels, transmission de l'information, ...), ainsi que des groupes d'élus.

Il gère des dossiers spécifiques comme le suivi des délégations de fonction, des désignations des membres du Conseil départemental dans les organismes extérieurs et des désignations du Président. A ce titre, il a traité en 2017, 10 désignations de représentants du Président et 15 désignations d'élus décidées en Assemblée départementale. Il a également rédigé les nouveaux arrêtés de délégations de fonction et de signature accordées aux 12 vice-présidents.

Il gère également la formation des élus dans le cadre de la législation existante, soit 19 demandes de formation en 2017 dont 15 suivies.

✓ **Le secrétariat des assemblées :**

Il assure le suivi et la transmission, ainsi que la mise en forme des délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente. Il assure également la publication des arrêtés pris par le Président.

Quelques chiffres 2017 :

- 5 réunions publiques avec 221 rapports et propositions visés.
- 9 réunions de la commission permanente avec 233 rapports et propositions visés.
- 11 procès verbaux de séances publiques rédigés (40h de débats).
- 21 tomes de recueil des actes administratifs.
- 469 arrêtés traités.
- 1 672 transmissions au contrôle de légalité.
- 638 contrats personnels TOS.
- 454 délibérations.

✓ **La mission Médiation Institutionnelle :**

Favoriser les modes alternatifs de règlement des différends constitue une priorité des législations européenne et française, rendue nécessaire par l'évolution des mentalités et des modes d'usage des citoyens.

La médiation administrative de service public s'inscrit pleinement dans ce mouvement. Elle participe à une protection accrue des libertés, des droits et des devoirs des usagers, s'inscrivant dans la boucle d'amélioration de la qualité du service rendu.

Cette 6^{ème} année d'exercice conduite dans une éthique de la relation, en co-résolution avec les usagers réclamants et en concertation approfondie avec les directions et services, a permis d'assurer les conditions d'une gestion efficace et maîtrisée du processus de médiation.

De plus en plus de collectivités locales (communes, EPCI, Région, autres Départements) informent le citoyen de l'existence d'un médiateur œuvrant au sein du Conseil départemental de la Somme.

En 2017, 241 saisines ont été enregistrées. Ce niveau est en légère augmentation chaque année.

La mission a maintenu le niveau de qualité de traitement et de délai en matière d'interventions. De manière globale, le taux de résolution amiable concernant l'action en médiation ou en réorientation reste élevée (97%).

✓ **La mission développement durable :**

Rattachée à la DGA Ressources, cette mission a développé un important travail de préparation, pour que le Conseil départemental adopte son « schéma cadre 2017-2021 développement durable : 35 mesures pour une administration exemplaire en matière de développement durable ».

Ces mesures concernent différents domaines :

- La gestion du patrimoine bâti,
- La gestion des infrastructures routières,
- L'optimisation des véhicules de service et des déplacements des agents,
- La préservation de la diversité des ressources naturelles,
- La gestion des ressources humaines,

- L'éco-responsabilité au sein des collègues,
- L'accompagnement des équipes,
- L'insertion par l'activité économique,
- La gestion et la prévention des déchets.

D'autre part, et conformément au décret d'application du 17 juin 2011, un rapport d'évaluation portant sur la situation du Département au regard du développement durable portant sur l'année 2017 a été élaboré et présenté à l'Assemblée départementale.

✓ **La mission Europe :**

Rattachée à la DGA Ressources, la Mission Europe représente le Département dans les différentes instances de suivi et de programmation des fonds européens en Région Hauts de France. Elle a en charge l'optimisation des crédits européens au bénéfice des projets et actions portés par le Conseil départemental. Elle apporte un appui technique aux directions opérationnelles dans la mobilisation des fonds structurels et d'investissement.

La Mission Europe assure le pilotage et le suivi d'une subvention globale FSE (fonds social européen) d'un montant de 6 232 000 € sur la période 2014-2017.

En interne, un comité de suivi des actions d'insertion spécifique au FSE se réunit régulièrement. De même un comité de pilotage couvrant l'ensemble des fonds structurels et d'investissement a été mis en place permettant un suivi régulier de la programmation.

Ce positionnement institutionnel affirme la place du Département dans la gouvernance des fonds européens structurels et d'investissement en lien avec les services de l'État (SGAR-Directe). Il conforte également le rôle de chef de file de l'insertion du Département permettant de mobiliser le FSE au travers d'appels à projets définis conjointement avec les services concernés du Département.

✓ **La mission audit, études et évaluation, contrôle de gestion :**

Ce service, rattaché au directeur général des services, assure des missions variées à la demande des différentes directions et de la direction générale. Il peut s'agir d'audits internes ou externes, d'évaluations de politiques menées, d'enquêtes par questionnaire, d'analyses financières, d'appuis dans le suivi des structures extérieures, ... Il assure également la mise à jour mensuelle du tableau de suivi des activités destiné à la direction générale.

Quelques exemples de missions menées en 2017 :

- Étude sur le fonctionnement des équipes techniques départementales.
- Mise à jour mensuelle du tableau de bord de la direction générale des services.
- Analyse financière des principaux organismes extérieurs financés par le Département.
- Enquête sur la fréquentation de la vallée de la Somme.
- Étude sur l'organisation des secrétariats de territoire.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Pour harmoniser et améliorer les pratiques et apporter un meilleur service aux usagers, le Département s'est engagé, depuis le 1er septembre 2016, dans l'élaboration d'une démarche qualité centrée sur 4 axes :

- La qualité des accueils
- La qualité des procédures (normer les procédures essentielles)
- La qualité des modes de fonctionnement (développer une culture de la qualité, facteur de cohésion des équipes, et améliorer en continu les compétences)
- La qualité du management et de la vie au travail

Un groupe projet, constitué par une vingtaine des personnes représentant l'ensemble des directions concernées (en charge de l'accueil, du traitement des demandes et services supports), animé par une directrice de projet, rattachée au directeur général des services, s'est réuni mensuellement. Il a travaillé, sur la base d'un diagnostic partagé, pour définir les objectifs et le périmètre de la démarche ainsi que les axes du plan d'action qualité.

Des points mensuels ont été présentés en comité de direction. Ces différents éléments ont constitué un premier livrable remis en fin d'année 2016 au directeur général.

Ce travail s'est prolongé en 2017, par l'analyse comparative des pratiques d'autres organismes publics ayant une expérience de plusieurs années de mise en œuvre d'une démarche qualité. Il a abouti à une proposition de plan d'actions (le document cadre a été validé par arrêté du Président le 14/11/2017), dont la mise en œuvre est prévue au 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 10 ans, en 3 phases de 3 ans.

LES FAITS MARQUANTS 2017

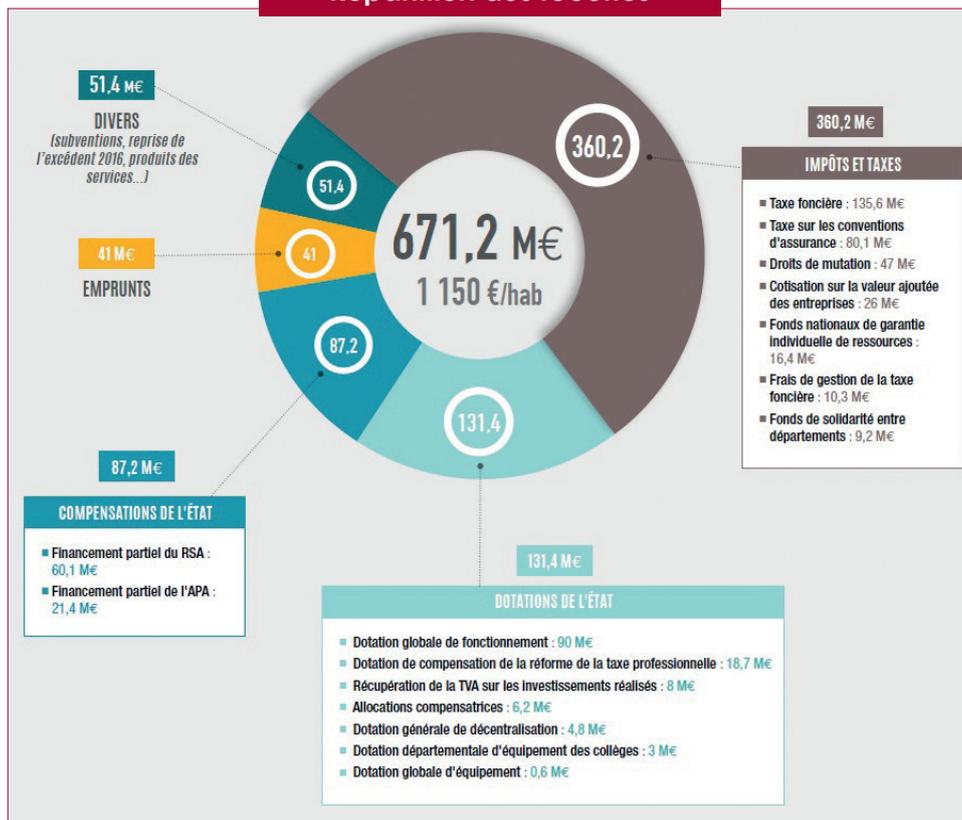
- Expérimentation de la dématérialisation des factures et de la gestion du service fait dématérialisé.
- Poursuite de la trajectoire RH décidée en 2015 avec une diminution des frais de personnel de 2,5 % en 2017.
- Entrée en vigueur de la charte de la mobilité le 1er janvier 2017, destinée à encourager et faciliter la mobilité. Les nouveaux dispositifs adoptés ont été mis en œuvre en 2017.
- Mise en place d'un logiciel de traitement du courrier (Send'track) et formation des agents de l'ensemble des directions.
- Mise en vente des centres d'exploitation routier et des centres médico-sociaux libérés dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'administration du Département.
- Mise en place des nouveaux « rendez-vous de la culture » à la résidence du Département.
- Poursuite de la démarche qualité et préparation de l'entrée en phase opérationnelle.
- Préparation de la suppression de la direction des appuis aux solidarités et de la répartition de ses missions auprès des autres directions.
- Dernier numéro « papier » du magazine interne « Nous, Somme » avant transformation en webmagazine prévue au printemps 2018.

Le budget 2017 du département

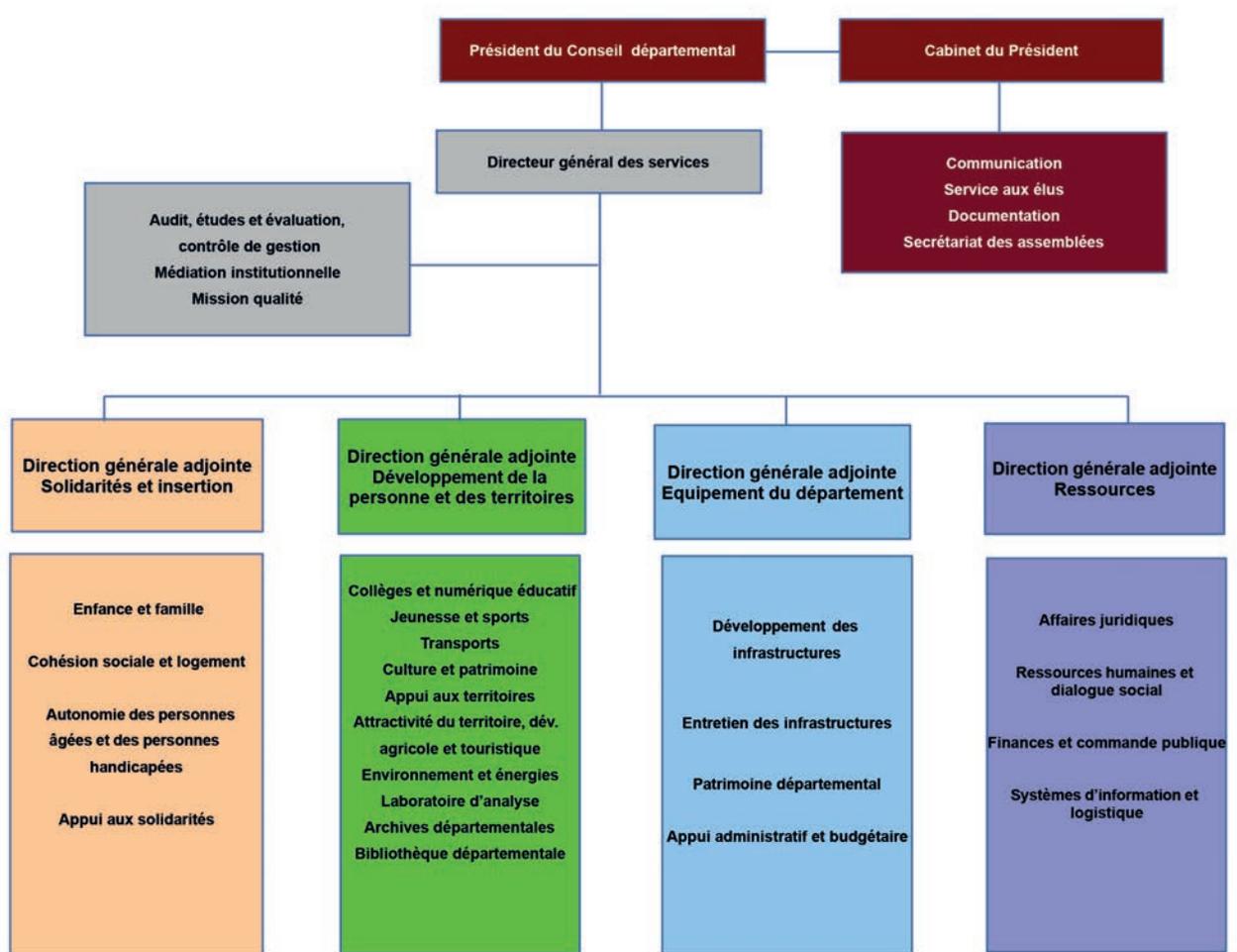
Répartition des dépenses



Répartition des recettes



L'organigramme 2017 de l'administration départementale



Les données sociales

- Effectif rémunéré au 31/12/2017 : 2 714 agents (2 864 AU 31/12/2016).
- Répartition par catégories (effectif titulaire) :
 - A (cadres) : 17,3 %
 - B (agents de maîtrise et techniciens) : 28,9 %
 - C (ouvriers et employés) : 53,9 %
- Moyenne d'âge : 47,2 ans
- Répartition par sexe :
 - Femmes : 62 %
 - Hommes : 38 %



**Mission Audit, études et évaluation,
contrôle de gestion**

43, rue de la République
BP 32615
80026 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 71 80 80
www.somme.fr

Juin 2018

Conception : Dr Com Cd80
Impression : Imprimerie du Cd 80 
Photos de couverture : Ph. Sergeant Cd80 - Y. Medmoun Cd80
Phovoir - C. Bazin Cd80 - F. Léonardi.

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL